

Plan Climat-Air-Energie territorial

PCAET

Phase 3 : Programme d'actions



communauté de
communes de la
Baie du Cotentin



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin



communauté de
communes de la
Baie du Cotentin



Le programme d'actions du PCAET

Le diagnostic territorial du PCAET a fourni une première analyse des enjeux du territoire en matière de **sobriété énergétique**, de **développement des énergies renouvelables**, **d'amélioration de la qualité de l'air**, de **préservation des milieux et de la santé** ou encore, **d'adaptation locale aux impacts du changement climatique**.

La stratégie territoriale du PCAET définit la feuille de route de la Baie du Cotentin à l'horizon 2030-2050, au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic et du contexte global.

Le plan d'actions est la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie. Au travers les orientations retenues, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin fait le choix d'engager des actions structurantes et cohérentes, permettant de définir le cap pour atteindre les objectifs fixés.

Rappel des orientations stratégiques

<p>Innover pour s'adapter</p>	<p>La CCBDC est engagée dans diverses démarches pour améliorer la connaissance de ses aléas et réduire les risques encourus par sa population.</p>
<p>Un territoire sobre en énergie</p>	<p>Le diagnostic a montré que le secteur de l'habitat, et plus largement l'ensemble des bâtiments du territoire, contribue fortement aux émissions de GES. C'est pourquoi une politique incitative en faveur de la massification de la rénovation thermique s'impose.</p>
<p>Réinventer la mobilité</p>	<p>Le PLUi défend une nouvelle approche de l'aménagement de l'espace public dont l'objectif est de diminuer la place de la voiture individuelle pour faire émerger des modes de déplacements plus doux et partagés.</p>
<p>Conforter une agriculture résiliente, économe et de proximité</p>	<p>La préservation de l'économie agricole revêt un caractère primordial pour l'avenir du territoire. C'est aussi l'un des secteurs les plus touchés directement par le changement climatique. L'adaptation passe par la modification des pratiques agricoles et des habitudes de consommation.</p>
<p>Améliorer les continuités écologiques</p>	<p>La maintien de la biodiversité, de l'identité bocagère, des zones humides... sont autant d'enjeux associés au caractère exceptionnel du territoire et doivent faire l'objet de mesures particulières.</p>
<p>Mieux valoriser les ressources du territoire</p>	<p>L'installation de nouvelles unités de production d'énergie répond à l'ambition du PLUi de favoriser les nouvelles activités au service d'une valorisation durable des ressources locales.</p>
<p>Des collectivités exemplaires</p>	<p>Dans le cadre du PCAET, la CCBDC s'engage à devenir exemplaire dans ses pratiques : maîtrise des consommations d'énergie, expérimentations en faveur de matériaux à faible énergie grise, amélioration des pratiques des agents</p>

Vers la neutralité carbone

Pour accentuer sa position dans la lutte contre le changement climatique, le territoire doit tendre vers la neutralité carbone et renforcer ses possibilités de séquestration.

Diminuer la production de déchets et améliorer la collecte

La refonte du système de collecte et l'évolution des pratiques de tri sont des défis majeurs sur lesquels la collectivité travaille au vue de diminuer l'empreinte carbone associée à cette thématique.

Sommaire

ORIENTATION 1 : Innover pour s'adapter

1.1.1 Assurer la gestion du système d'endiguement entre Quinéville et Saint-Germain-de-Varreville	7
1.1.2 Reprendre en gestion le système d'endiguement de Carentan	8
1.1.3 Travailler sur l'adaptation de l'habitat du littoral	9
1.2.1 S'impliquer dans le suivi de l'étude "Rivages 2100"	10
1.2.2 Poursuivre la réflexion "notre littoral...demain"	12
1.2.3 Communiquer sur l'élévation du niveau de la mer	13

ORIENTATION 2 : Réduire les consommations d'énergie

2.1.1 Mettre en oeuvre une OPAH et une OPAH RU	15
2.2.1 Déployer le SARE	17
2.2.1 Lutter contre la vacance du centre-bourg de Carentan	18
2.3.1 Promouvoir le dispositif Enerterre	19
2.4.1 Promouvoir la filière terre et les écomatériaux	20
2.5.1 Favoriser un tourisme de forte qualité environnementale	21
2.6.1 Impliquer les écoles dans la transition énergétique	22
2.7.1 Favoriser l'éco-conception des bâtiments implantés en zone d'activité communautaire	23

ORIENTATION 3 : Réinventer la mobilité

3.1.1 Vers une mobilité réinventée dans le cadre du PLUi	26
3.2.1 Créer de la gare de Carentan un pôle multimodal	27
3.3.1 Elaborer un schéma directeur cyclable	28
3.4.1 Conforter le dispositif de transport solidaire	29
3.5.1 Etudier la mise en oeuvre d'un service d'auto-partage adapté au territoire	30
3.6.1 Inciter au déploiement des bornes de recharge	31

ORIENTATION 4 : Conforter une agriculture résiliente, économie et de proximité

4.1.1 Dans le cadre du PLUi, un territoire de nature et d'agricultures à transmettre	33
4.2.1 Accompagner collectivement les éleveurs en zone de marais	34
4.2.2 Expérimenter les PSE	36
4.3.1 Mettre en oeuvre le PAT	37
4.3.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire les écoles	39

ORIENTATION 5 : Améliorer les continuités écologiques

5.1.1 S'impliquer dans la mise en oeuvre du SAGE	42
5.2.1 Animer des campagnes de plantations de haies et d'agroforesteries	43
5.2.2 Favoriser la restauration de mares en zone de marais	44
5.3.1 Faire connaître la biodiversité	45
5.3.2 Mobiliser les familles autour d'un défi type "Familles à biodiversité positive"	46

5.3.3 Entretien des milieux naturels littoraux entre Sainte-Marie-du-Mt et Ravenoville Plage	47
5.4.1 Sensibiliser les élus aux enjeux de la trame noire	49
5.4.2 Optimiser l'éclairage public	50

ORIENTATION 6 : Mieux valoriser les ressources du territoire

6.1.1 Accélérer le développement des filières biomasses locales	52
6.1.2 Favoriser le développement d'une méthanisation vertueuse	53
6.1.3 Etudier la faisabilité d'un projet de méthanisation des boues sur le site de la STEP de Saint-Côme-du-Mont	54
6.1.4 Mettre en œuvre une station de BioGnv à Carentan-les-Marais	55
6.2.1 Etudier le potentiel éolien à l'échelle de la CCBDC	56
6.2.2 S'appuyer sur le cadastre solaire pour promouvoir l'installation de toitures solaires	58
6.3.1 S'appuyer sur les études à l'échelle régionale ou nationale pour le développement de l'usage de la chaleur fatale et de la géothermie	59
6.4.1 Mettre en oeuvre un projet d'énergie renouvelable	60

ORIENTATION 7 : Des collectivités exemplaires

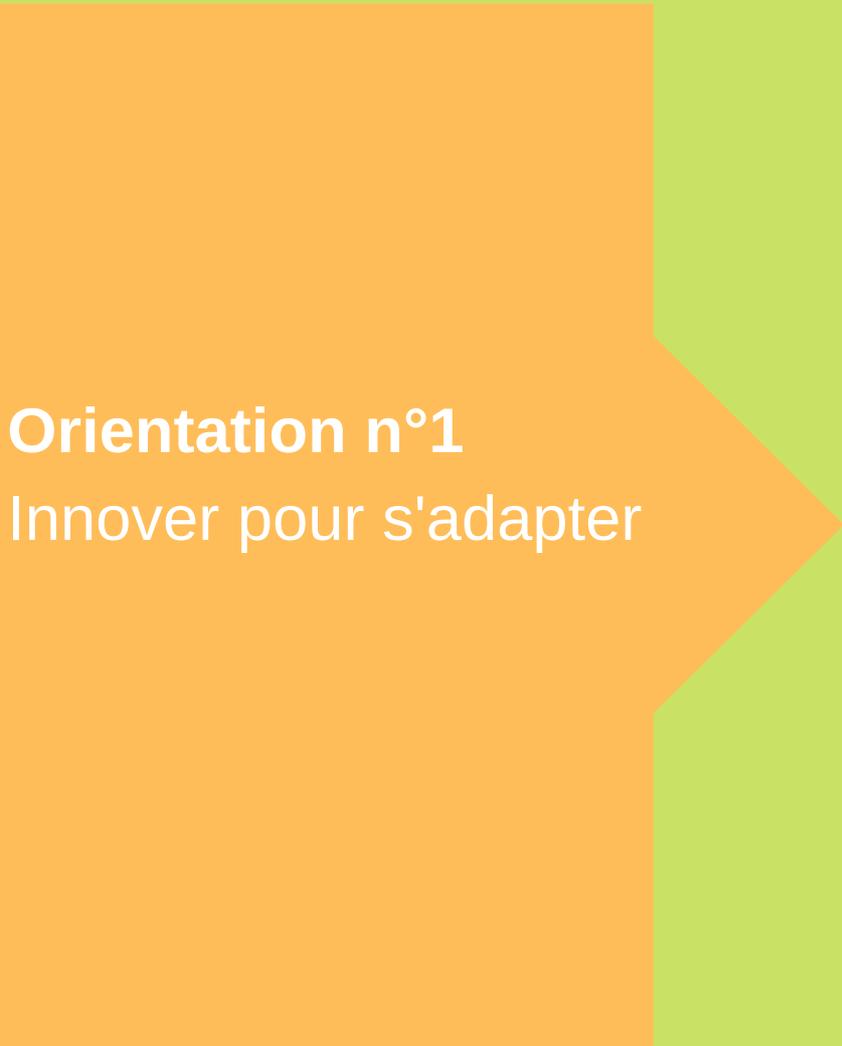
7.1.1 Réaliser le diagnostic thermique de tous les bâtiments communautaires	61
7.1.2 Rénover thermiquement les bâtiments de l'aire d'accueil des gens du voyage	62
7.2.1 Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés	64
7.3.1 Créer une SCIC pour la gestion de l'abattoir	66
7.4.1 Approvisionnement en légumes de la cuisine centrale de Carentan-les-Marais pour le jardin solidaire	67
7.5.1 Les "Passeports du Mieux Vivre" à l'attention des familles en situation de précarité	68
7.6.1 Sensibiliser les agents des collectivités à la transition	69

ORIENTATION 8 : Vers la neutralité carbone

8.1.1 Etude du stockage de carbone dans les tourbières	71
8.2.1 Définir un programme d'action en faveur de l'amélioration des flux de carbone dans les tourbières	72
8.3.1 Expérimenter un dispositif de compensation lié au bocage	73

ORIENTATION 9 : Diminuer la production de déchets et améliorer la collecte

9.1 Définir et mettre en oeuvre une stratégie "déchets" à l'échelle de la CCBDC	75
---------------------------------------------------------------------------------	----

An orange arrow pointing to the right, with the text 'Orientation n°1' and 'Innover pour s'adapter' written inside it in white.

Orientation n°1

Innover pour s'adapter

1.1.1 Assurer la gestion du système d'endiguement entre Quinéville et Saint-Germain-de-Varreville

Contexte et enjeux

Les digues de la communauté de communes sont des digues de droit privé. Elles appartiennent aux ASA ou à des propriétaires privés. Lorsque la collectivité reprend les digues de son système d'endiguement, elle en prend la responsabilité (entretien, surveillance, gestion de crise).

Descriptif

L'objectif est de transférer la responsabilité de la digue s'étendant de à Saint-Germain-de-Varreville actuellement gérée par des ASA au syndicat mixte des digues de l'Est Cotentin.

Les actions à réaliser au vue de la reprise en gestion du système d'endiguement sont :

- La création du syndicat mixte
- La mise à disposition de personnel pour gérer le syndicat
- La réalisation et régularisation des dossiers administratifs nécessaires au transfert d'autorisation de gestion de digue (dossier loi sur l'eau, dossier de concession DPM, évaluation d'incidence environnementale)
- La réalisation des conventions de partenariat dans la gestion des digues avec les ASA, les communes concernées et le conseil départemental
- La réalisation de sondages géotechniques sur la partie Ravenoville-Foucarville pour améliorer la connaissance de l'ouvrage et détecter d'éventuelles cavités.

Coordination et pilotage de l'action

syndicat mixte des digues de la Côte Est du Cotentin

Partenaires

Syndicat mixte des digues de la côte Est du Cotentin, CAC, ASA de Ravenoville, Saint-Germain de Varreville et Foucarville, communes concernées, services de l'Etat (préfecture, DDTM, DREAL)

Financement à 5 ans

	2022	2023	2024	2025
CCBDC	45273	155 662	96 694	237 094
CA le Cotentin	41790	143 668	89 256	218 256

Calendrier prévisionnel

Création du syndicat mixte : 2022

Reprise en gestion des digues : 2023

Gestion-Entretien de la digue : 2023 et suivants

1.1.2 Reprendre en gestion le système d'endiguement protégeant Carentan

Contexte et enjeux

Les digues de la communauté de Communes sont des digues de droit privé. Elles appartiennent aux ASA ou à des propriétaires privés. Lorsque la collectivité reprend les digues de son système d'endiguement, elle en prend la responsabilité (entretien, surveillance, gestion de crise).

Descriptif

L'objectif est de transférer la responsabilité de la digue de la digue protégeant Carentan située entre les portes à flots de la Taute et de la Douve actuellement gérée par 2 ASA et le port de Carentan et en assurer la gestion.

Action à réaliser en vue de la reprise en gestion :

- Dépôt du dossier d'autorisation
- Réalisation de sondages géotechniques afin d'améliorer la connaissance de l'ouvrage

Coordination et pilotage de l'action

Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Partenaires

DDTM, DREAL, ASA de la Douve et ASA des digues de Carentan, Port de Carentan, Commune de Carentan-les-Marais, PNR

Financement

Le total de l'opération est estimé à 16 000 euros

CCBDC : 12 000 euros

Fonds Barnier : 4 000 euros

échéancier

2023-2024

Résultats attendus

Protéger pour un évènement d'occurrence quinquennale (probabilité de 1/5 qu'il se produise chaque année) 1005 habitants

1.2.1 Travailler sur l'adaptation de l'habitat du littoral

Contexte et enjeux

L'adaptation de l'habitat du littoral est un enjeu important pour le territoire de la CCBDC. Pour anticiper les évolutions à venir, il convient de mener des démarches de sensibilisation et de documentation. Pour ce faire, le territoire engage la réalisation d'audits de vulnérabilité et l'accompagnement vers le financement des travaux de sécurité nécessaires.

Descriptif

A l'échelle de l'intercommunalité, le diagnostic sera proposé aux habitations dans la zone submersible pour le niveau centennal 2100.

Les grands objectifs de cette action sont :

- identifier, par commune, les enjeux bâtis situés dans la zone inondable pour le niveau centennal 2100
- Sensibiliser l'ensemble des habitants concernés aux risques encourus grâce à une campagne de communication
- Réaliser environ 40 diagnostics permettant de couvrir tous les types d'habitations concernés et tous les types d'aléas
- Proposer une synthèse des caractéristiques des travaux par types d'habitat
- Les diagnostics d'habitation, au delà de l'analyse de la vulnérabilité, comprendront la définition de préconisations d'aménagements permettant de réduire la vulnérabilité (adaptation des techniques constructives et du choix des matériaux, aménagement du bâtiment, adaptation des équipements, dispositifs de protection temporaire, mesures organisationnelles)

Coordination et pilotage de l'action

Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Partenaires

A définir

Financements

Le total est estimé à 25 000 euros avec 500 euros par diagnostic * 40 : 20 000 euros + campagne de communication : 5 000 euros.

Echéancier

2023-2024

1.3.1 Suivi de l'étude "Rivages 2100"

Contexte et enjeux

Les risques naturels principaux associés aux nappes phréatiques le long du littoral sont la salinisation et l'augmentation de la saturation en eau du sous-sol. L'intrusion d'eau salée depuis l'océan entraîne une dégradation de la qualité des eaux souterraines continentales, tandis que l'élévation du niveau des nappes augmente l'humidité rémanente des sols et provoque des inondations en cas de débordement. Une part importante du littoral normand est particulièrement sensible à ces risques, combinant une situation géomorphologique défavorable (zones littorales basses à faible relief) à une occupation humaine importante (centres urbains, agriculture). De plus certaines zones plus à l'intérieur des terres (Marais du Cotentin) sont potentiellement sensibles à des chutes de niveau des nappes phréatiques.

La connaissance du fonctionnement hydrologique des systèmes littoraux est donc nécessaire pour prévoir les impacts du changement climatique.

Descriptif

Le projet a pour objectif final de proposer des stratégies réalistes d'adaptation des activités socio-économiques sur le littoral pour répondre aux impacts du changement climatique. Il repose sur l'étude en profondeur d'un petit nombre de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques. Le choix de sites représentatifs aux caractéristiques contrastées permettra une appréhension plus globale de la problématique. Le projet est structuré en 5 étapes :

- (1) Améliorer la connaissance de l'évolution des aléas hydrogéologiques (salinisation, inondations...) sur le littoral normand, en réponse aux changements climatiques à travers la modélisation hydrologique des sites caractéristiques instrumentés ;
- (2) Identifier à partir de ces modèles le rôle des mécanismes principaux selon les configurations morpho-hydrologiques permettant une extrapolation à l'ensemble des territoires et produire une typologie des risques sur les différents territoires ;
- (3) Analyser des trajectoires potentielles d'évolution socio-économique de ces territoires.
- (4) Proposer à partir des études conjointes hydrologiques et socio-économiques, les stratégies réalistes d'adaptation.
- (5) Mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision qui leur permettra de réaliser des simulations de l'impact des modifications climatiques sur leur territoire.

Coordination et pilotage de l'action

Le pilotage du projet sera assuré par les structures suivantes :

Une cellule technique : impliquant la DREAL, l'Agence de l'Eau et l'OSUR se réunira à un rythme variable avec une moyenne entre 0,5 et 2 mois en fonction de l'avancement et des besoins. Elle assurera le suivi technique du projet.

Un comité technique : impliquant la cellule technique, un ou 2 (élu et technicien) représentants de chaque collectivité impliquée et un représentant des DDTM du Calvados et de la Manche. Le comité examinera les aspects techniques tous les 6 mois.

orientation 1 : Innover pour s'adapter

Une fois/an, le comité technique sera élargi à toutes les personnes intéressées, notamment les élus. Ce comité aura un objectif de restitution des résultats de l'étude.

Une convention d'engagement définit la maîtrise d'ouvrage du projet, partagée entre la commune de Carentan-les Marais et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Partenaires

Université de Rennes, CCBDC, Commune de Carentan-les-Marais, PnrMCB, Conseil régional, AESN.

Financement

Différents organismes et collectivités sont sollicités. Le montant total de cette expérimentation, à l'échelle de la Normandie, s'élève à 996 341 euros TTC.

Pour notre territoire, le projet s'élève au total à 28 113 euros TTC à financer sur 4 années. Ce projet transversal est co-financé par Carentan-lès-Marais. La répartition se fait comme suit :

Collectivités	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Total
CCBDC	3 514,125 €	3 514,125 €	3 514,125 €	3 514,125 €	14 056,5 €
Carentan les Marais	3 514,125 €	3 514,125 €	3 514,125 €	3 514,125 €	14 056,5 €

Echéancier et résultats attendus

Le laboratoire fournira pour chaque phase du projets les livrables suivants :

Phases des travaux	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Sélection des sites	Pré-étude															
1. Instrumentation des sites	T0 + 6 : livrable n°1 rapport par site															
2. Suivi des sites (analyses et mesures)	Rapport final: données par site															
3. Mise en œuvre, exploitation et fourniture du modèle hydrologique et géochimique																
4. Identification des facteurs hydrologiques majeurs et de leurs rôles	T0 + 18 Livrable n°2: Rapport de synthèse modélisation et identification des facteurs hydrologiques majeurs															
5. Simulations de saturation et de salinisation des aquifères	T0 + 24 Livrable n°3: Rapport sur le processus d'extrapolation															
6. Typologie des territoires par vulnérabilité (forte/moyenne/faible)	T + 30 Livrable n° 4 Cartographie SIG															
7. Simulations socio-économique des effets des inondations par usage	T + 42 Livrable n°5 Simulations socio-économiques															
8. Analyse des perceptions sociétales (valeurs des territoires et menaces)	T + 36 Livrable n°6 Analyse des perceptions sociétales (rapport)															
9. Proposition de stratégies d'adaptation	Rapport final: Propositions de stratégies d'adaptation															
10. Valorisation et suivi projet																

1.3.2 Poursuivre la réflexion "notre littoral...demain"

Contexte et enjeux

Cet axe de travail qui s'inscrit dans le projet "Notre Littoral Demain ? Côte Est du Cotentin" consiste en la création d'un groupe de travail sur la relocalisation d'activités économiques situées sur le littoral (zonage à risque de submersion lié au changement climatique)

Description

L'objectif de ce groupe de travail est de réfléchir à l'aménagement du territoire à l'échelle de la côte Est du Cotentin au regard du changement climatique.

La mission principale sera de tester la faisabilité (théorique dans un premier temps) de la relocalisation de deux activités économiques (camping situé en bord de mer et base conchylicole par exemple) permettant ainsi de lister les leviers et les freins (économique, fonciers, juridiques...)

Partenaires

PNRMCB, CAC, Conseil Régional

Financement

cout global estimé : 19 890 euros

LEADER : 14 917, 50 euros (75%)

CAC + CCBDC : 4 972, 50 euros (25%)

échéancier

Janvier-juin 2022 : constitution du groupe de travail et premières réunions, choix des deux sites d'études, définition de la méthodologie, réponse à l'appel à projet FEDER

Juillet-décembre 2022 : lancement du travail économique, juridique...

Le travail doit se poursuivre jusqu'en décembre 2025

1.3.3 Communiquer sur l'élévation du niveau de la mer

Contexte et enjeux

Cet axe de travail, qui s'inscrit dans le projet « Notre Littoral Demain ? Côte Est du Cotentin » consiste en la création d'un laboratoire citoyen dont la mission est de sensibiliser les habitants de la côte Est du Cotentin au réchauffement climatique en s'appuyant sur les arts et les sciences.

Description

Ce laboratoire d'idées, espace d'élaboration citoyenne, sera constitué d'environ 20 citoyens volontaires. Une communication spécifique sera faite pour le promouvoir, le rendre lisible auprès de la population et réunir un échantillon représentatif de la diversité du territoire. Il aura une autonomie de décision et d'organisation dans les limites d'intervention (cadre, budget) fixées préalablement par le comité de pilotage stratégique.

Il sera prévu dans la durée (5 ans) avec l'appui du Parc et comprendra deux missions principales :

- La diffusion du savoir lié au territoire et au réchauffement climatique grâce à des approches participatives culturelles et artistiques. L'objectif est d'associer des acteurs d'horizons différents (musées, artistes contemporains, archives de la Manche, troupes de théâtre) pour interpeller une variété d'expertises sur les méthodes de sensibilisation au changement climatique.
- Le développement du savoir grâce à la collecte de données: améliorer les connaissances sur ce territoire et le phénomène qui le remet en cause (collecte de données et d'observations par la population, diagnostics individuels de maisons, recherche archives et œuvres d'art sur le littoral « hier », ressenti des habitants sur ce territoire...).

Le laboratoire aura pour objectif de proposer dès la première année des actions concrètes sur le territoire.

partenaires

PNR, MCB, CAC, Conseil Régional

échancier

Janvier-mars 2022 : préparation des outils d'animation, de la communication permettant de créer le laboratoire citoyen

Avril- Août : campagne de sensibilisation (médias, sur les marchés, lors des évènements) afin de faire connaître la démarche et de constituer un groupe de volontaires pour le laboratoire

Septembre-Décembre : premières réunions du laboratoire, définition d'un programme pluriannuel d'actions et mise en œuvre d'un premier évènement artistique

Il est prévu que l'action se poursuive jusqu'en 2022.

financement

Cout globale : 19 890 €

LEADER : 14 917, 50 € (75 %) CCBDC + CAC : 4 972,50 € (25 %)

Actions : Conseil régional : 600 € (20%) CAC + CCBDC : 2 400 € (80%)

Orientation n°2

Réduire les consommations
d'énergie

2.1 Favoriser la rénovation performante des logements

2.1.1 Mettre en oeuvre une OPAH et une OPAHRU

Contexte et enjeux

Différentes analyses menées sur le territoire ont souligné les problématiques suivantes :

- une péri urbanisation des villes centres au profit de communes « en banlieue »
- la perte d'attractivité du littoral
- un vieillissement de la population et une précarité énergétique nécessitant l'adaptation des logements.

La CCBDC a la volonté affirmée d'améliorer le bâti sur son territoire et souhaite mettre en oeuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain.

Descriptif

L'OPAH et l'OPAHRU concentrée sur le centre ville de Carentan se complètent pendant 5 ans à partir de fin 2020 pour faciliter la rénovation des logements sur le territoire de la CCBDC. Elles intègrent de nombreux volets : social, patrimonial, environnemental, économique, urbain, foncier, lutte contre l'habitat indigne, immobilier, copropriétés, programme Habiter Mieux et lutte contre la précarité énergétique, travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

Coordination et pilotage de l'action

La CCBDC est maître d'ouvrage de cette action, dont l'animation sera confiée à un prestataire.

Partenaires

Etat, ville de Carentan-les-Marais, Caisse des dépôts et Consignations, Procivis Manche, Action Logement Service, Conseil départemental de la Manche, PnrMCB

Echéancier

Mise en oeuvre sur 5 ans à partir d'octobre 2020

Financement

Dépenses		Recettes	
	Montant H.T.		Montant sollicité
Part fixe OPAH	196 700,00 €	Anah	393 945,00 €
Part fixe OPAH RU	94 400,00 €	CD 50	46 522,00 €
Part variable OPAH et OPAH RU	190 920,00 €	Banque des Territoires	9 940,00 €
Total H.T.	479 620,00 €	Total des subventions publiques	453 885,00 €
		Reste à charge	121 659,00 €
Total T.T.C.	575 544,00 €	Total	575 544,00 €

Pour les aides aux travaux :

	Réservation Anah	Réservation HM	CCBDC	Carentan les Marais
OPAH RU	903 350 €	155 050 €	143 050 €	286 100 €
OPAH	3 890 600 €	803 100 €	395 500 €	395 500 €

2.1 Favoriser la rénovation performante des logements

Résultats attendus

	OPAH DC	OPAH RU
Logements de propriétaires occupants	465	46
Dont logements indignes ou très dégradés	10	5
Dont sécurité, salubrité	5	1
Dont travaux d'amélioration de la performance énergétique	185	15
Dont travaux liés à la sortie de précarité énergétique	95	10
Dont aide pour l'autonomie de la personne	170	15
Logements copropriétés	45	12
Logements de propriétaires bailleurs	46	41
Total des logements « Habiter Mieux »	359	76
Dont PO	290	30
Dont PB	36	38
Dont aide aux SDC	33	8
total	556	99

Scénario de la CCBDC

Ambitions très réalistes sur les rénovations de la BBC (en moyenne sur les différents types de logements 5% du parc), modestes (8%) et légères (10%).

Gains estimés (en Mwh)

Ambitions très réalistes sur les rénovations de la BBC (en moyenne sur les différents types de logements 5% du parc), modestes (8%) et légères (10%).

2.1 Favoriser la rénovation performante des logements

2.1.2 Déployer le SARE

Contexte et enjeux

Le SARE s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la marque FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) par l'Etat . L'objectif de ce service d'information et d'accompagnement est de favoriser la rénovation de logements et de petits locaux tertiaires privés.

Il vise à rassembler les acteurs de la rénovation énergétique sous une bannière commune et à mobiliser l'ensemble des échelons des collectivités et les réseaux professionnels en s'appuyant notamment sur le réseau des Conseillers FAIRE. L'idée est de renforcer le dispositif et de l'accroître de façon adaptée à chaque territoire.

Le SARE est un partenariat Etat/Collectivités. C'est l'ADEME qui accompagne la mise en oeuvre du programme à l'échelle régionale.

Descriptif

La CCBDC doit définir sa stratégie concernant la déclinaison du SARE sur son territoire, en lien avec l'OPAH DC et l'OPAH RU.

Coordination et pilotage de l'action

La CCBDC est maître d'ouvrage de cette action. Elle va s'appuyer sur un prestataire pour décliner le SARE.

Partenaires

Etat, Conseil régional, ADEME, 7 Vents

Financement

	2021	2022	2023	Total
	45 259 €	49 032 €	56 997 €	151 288 €
CEE	22 630 €	24 516 €	28 498 €	75 644 €
FEDER	11 315 €	12 258 €	14 249 €	37 822 €
CCBDC	11 315 €	12 258 €	14 249 €	37 822 €

Résultats attendus

	2021		2022		2023		Total
	CDHAT	7 Vents	CDHAT	7 Vents	CDHAT	7 Vents	
A.1 Information de premier niveau	101	169	111	186	122	204	893
A.2. Conseil personnalisé aux ménages	30	70	33	77	36	93	339
A.4. Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (particuliers puis copro)	3	8	4	9	4	10	38
A.4. bis. Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	7	16	7	17	8	21	76
Total	141	263	155	289	170	328	1346

2.2.1 Lutter contre la vacance dans le centre bourg de Carentan

Contexte et enjeux

Pour lutter contre la vacance de logements dans les centre bourgs de Carentan-les-Marais, Sainte-Mère-Eglise et Picauville, au regard des enjeux d'attractivité et d'économie de foncier, les communes s'impliquent fortement dans des opérations de rénovation de logements.

Descriptif

Plusieurs rénovations très ambitieuses d'immeubles très dégradés sont initiées par la commune de Carentan les Marais :

- Immeuble « Ricoul » rue du château (2 logements, un pas de porte)
- « Hôtel des 2 billards », rue de la Halle : aménagement de plusieurs logements sociaux (opération Manche Habitat) et d'un local commercial en rez-de-chaussée
- Ancien immeuble GRDF rue Moselmann : création d'une maison des associations
- Immeuble Boulevard de Verdun : création d'un Foyer des Jeunes Travailleurs

Des projets de ce type sont en cours de réflexion dans les autres bourgs structurants.

D'autre part, s'appuyant sur la Loi Alur, la commune expérimente le « permis de louer », qui permet aux communes de définir des secteurs géographiques pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation.

Coordination et pilotage de l'action

EPFN, ANAH, ...

Partenaires

Etat, Conseil régional, ADEME, 7 Vents

Financement

A définir selon les projets

Résultats attendus

Rénovation d'immeubles en cours dans les bourgs, revitalisation des centre bourgs, lutte contre la vacance de logements

Indicateurs

Nombre de logements rénovés avec maîtrise d'ouvrage communale

Surface rénovée

Montant des travaux

Taux de vacance des centre bourgs

2.3.1 Promouvoir le dispositif Enerterre

Contexte et enjeux

Créée en 2013 avec le soutien du PNR, l'Association Enerterre, dont le siège se trouve au Pavillon des Energies, à Saint-Lô, anime un dispositif d'autoréhabilitation partagée afin de lutter contre la précarité énergétique. Des chantiers participatifs sont organisés pour contribuer à la rénovation de maisons. Ces chantiers sont encadrés par des artisans professionnels et la mobilisation des participants s'appuie sur l'entraide et un SEL . (Système d'Echange Local). Plus de 70 chantiers ont déjà été réalisés.

Descriptif

La CCBDC s'engage à promouvoir dans son OPAH le dispositif Enerterre et à faciliter la mise en oeuvre de chantiers sur son territoire.

Coordination et pilotage de l'action

CCBDC en partenariat avec association Enerterre.

Partenaires

Association Enerterre, ANAH, animateur OPAH

Financement

Volet animation de l'OPAH.

Echéancier

Idem OPAHRU : lancement en 2021

Résultats attendus

Amélioration thermique de logements de personnes en situation de précarité

Indicateurs

Nombre de familles rencontrées, nombre de chantiers, nombre de bénévoles, type de travaux, montant des travaux.

2.4.1 Promouvoir la filière terre et les écomatériaux

Contexte et enjeux

L'association Enerterre, avec l'appui financier et technique du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin dans le cadre de son action en faveur de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire, met en œuvre une filière locale de production et de conditionnement de matériau terre prêt à être utilisé en rénovation pour les artisans et les particuliers. Cette unité de production est en fonctionnement sur le site du Bas Quesnay sur la commune de Saint André de Bohon.

Des mélanges isolants terre/matériaux biosourcés (jonc, molinie, roseaux) issus de l'entretien de sites naturels sensibles sont en cours d'étude pour valider leurs propriétés thermiques et hygrométriques.

D'autres filières locales pourraient aussi être valorisées dans des projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics : chanvre, paille.

Descriptif

La CCBDC s'engage à promouvoir l'utilisation de la terre et des mélanges terre/matériaux biosourcés:

- en rénovation dans le cadre de son OPAH et du déploiement du SARE,
- en construction dans le cadre de projets innovants sur le site « Gloria » ou sur le site de la Gare.

Coordination et pilotage de l'action

L'association Enerterre pilote la mise en œuvre de cette filière avec l'appui du PnrMCB.

La Communauté de communes promeut cette filière notamment dans l'OPAH et le SARE et la met à contribution au travers de divers projets de rénovation et de construction.

Financement

Pas de financement spécifique prévu pour la CCBDC.

Soutien à la filière par le Parc dans le cadre de son programme d'action

Echéancier

En continu dans le cadre des travaux mis en œuvre par la CCBDC et les communes

Résultats attendus

Utilisation d'écomatériaux et de terre produite localement dans les projets de construction et de rénovation des collectivités et des particuliers

Indicateurs

Nombre de projet intégrant l'utilisation de la terre et d'éco matériaux issus de filières locales

2.5.1 Favoriser un tourisme de forte qualité environnementale

Contexte et enjeux

Avec 500 000 visiteurs par an sur le territoire, le tourisme, en particulier de mémoire, est un enjeu fort quand à son impact environnemental. L'objectif de la CCBDC au travers de son PCAET est de favoriser un tourisme durable : formation des prestataires, promotion des pratiques exemplaires, facilitation des solutions de mobilité partagée, développement des déplacements doux....

Descriptif

- Permettre la création d'équipements touristiques ou hébergements de plein air (y compris hébergements insolites) en lien avec les espaces ruraux, dont le marais,
- Développer les parcours pour les randonnées
- Conforter la qualité paysagère et environnementale du territoire, atout majeur pour son attractivité touristique et résidentielle

Par ailleurs le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin souhaite mettre en œuvre à partir de 2022 une politique en faveur du tourisme durable. L'objectif est d'inciter les acteurs touristiques, en particulier les hébergeurs et restaurateurs à améliorer la prise en compte de l'environnement dans leurs pratiques.

De nombreux prestataires sur le territoire de la CCBDC seront ciblés au travers de cette action.

Coordination et pilotage de l'action

La CCBDC pilote cette action

Partenaires

PnrMCB,CCI , Offices du Tourisme, prestataires touristiques

Financement

Selon opportunité

Echéancier

Démarrage en 2022

Résultats attendus

Baisse des consommations d'énergie et des émissions de GES liées au tourisme sur le territoire

2.6.1 Impliquer les écoles dans la transition énergétique

Contexte et enjeux

Les scolaires sont des ambassadeurs de la transition énergétique. Ils doivent s'approprier ces thématiques et les enjeux de sobriété.

Descriptif

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin propose chaque année scolaire un appel à projets « Éducation à l'Environnement et au Développement Durable » en faveur des écoles et des collèges de son territoire. Au travers de cet appel à projet les enseignants qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'accompagnement des structures compétentes (CIEC, CPIE du Cotentin) pour animer des modules de formation et de sensibilisation des élèves aux enjeux de la transition: changement climatique, protection de la ressource en eau, écoconstruction , énergies renouvelables..Les thématiques sont très larges et le Parc répond à l'ensemble des demandes des enseignants sur ces thématiques.

Coordination et pilotage de l'action

Le PnrMCB est maître d'ouvrage de cette action. L'action est proposée chaque année par le Parc.

Partenaires

PnrMCB, CPIE du Cotentin, CIEC

Financement

Cette action est financée par le Parc

Echéancier et résultats attendus

5 classes par an répondent à l'appel à projet du Parc

2.7.2 Favoriser l'éco-conception des bâtiments implantés en zone d'activité communautaire

Contexte et enjeux

Pour pallier à la saturation des zones d'activités de la commune de Carentan les Marais et pour faire face aux nouvelles sollicitations d'implantations, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a décidé dès 2014 d'acquérir des terrains à Saint-Hilaire Petitville afin d'y accueillir de nouvelles activités économiques.

Descriptif

La nouvelle zone d'activités communautaire en extension de la zone du Mesnil sur Saint-Hilaire-Petitville marque un tournant dans la façon de concevoir une zone d'activités. L'aspect environnemental de cette zone a notamment été particulièrement soigné.

Pour accompagner cette éco-conception de l'aménagement de la zone, la Communauté de Communes souhaite favoriser l'éco conception des bâtiments qui vont y être implantés.

Le règlement d'urbanisme de la zone prescrit un certain nombre de règles de base en ce qui concerne :

- la récupération des eaux pluviales obligatoire dès lors qu'il est envisagé l'utilisation de l'eau pour les besoins extérieurs liés à l'activité
- la prise en compte du confort d'été et la limitation de l'effet d'îlot de chaleur avec une gamme colorée de bardages imposée dans une gamme de gris de valeur moyenne en proscrivant les couleurs trop sombres, une implantation cherchant à optimiser l'éclairage naturel et les apports solaires, des espaces extérieurs végétalisés permettant un confort thermique.
- la conservation impérative ainsi que l'entretien des haies existantes et des mares (qui ont été entourées d'un barriérage bois par l'aménageur permettant leur matérialisation et leur maintien)
- un éclairage des façades limité et indirect
- la limitation de l'imperméabilisation des espaces de stationnement à la moitié des surfaces

Pour les projets de bâtiments respectant stricto sensu ces règles, le tarif de cession des terrains tel que voté par le Conseil Communautaire est de 38 euros HT le m².

Pour des projets plus ambitieux dans l'éco-conception, le tarif incitatif voté par le Conseil Communautaire est de 35 euros HT le m².

Les mesures d'éco-conception peuvent concerner aussi bien la mise en oeuvre de matériaux bio-sourcés, l'optimisation énergétique que ce soit en production ou en isolation (approche globale de l'énergie en production et consommation), les économies d'eau, la végétalisation, l'économie circulaire, la diminution des volumes de déchets, l'optimisation des déplacements...

Un partenariat avec la CCI et notamment un conseiller énergie a été mis en place de manière à accompagner les porteurs de projet dans cette démarche.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action.

Partenaires

PnrMCB, Etat, Région Normandie, CCI

Financement

DETR à hauteur de 213 200 euros

Echéancier

2014-2016 : acquisition des terrains

juin 2017 - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre

Mars 2018 - Fouilles archéologiques

septembre 2018 - Etude géotechnique

Mai 2020 - Acceptation du dossier Loi sur l'eau

Août 2020 - Obtention du permis d'aménager

Mai 2021 - Démarrage des travaux à la suite d'une procédure de marché public

Mai 2022 - réception sans réserve des travaux d'aménagement et dépôt des premiers dossiers de permis de construire



Orientation n°3
Réinventer la mobilité

3.1.1 Vers une mobilité réinventée dans le cadre du PLUi

Contexte et enjeux

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est engagée dans des études pour l'élaboration d'un document d'urbanisme unique à l'échelle de son territoire à savoir du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PLUi.Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD, a été débattu en Conseil Communautaire le 11 février 2020.

Descriptif

Celui-ci comporte dans son axe 4.1 un volet important intitulé « Vers une mobilité moins carbonée » qui induit une nouvelle approche de l'aménagement de l'espace public dont les objectifs généraux sont :

- une meilleure organisation de l'urbanisation pour réduire les temps (et coûts) de déplacement
- une meilleure connexion entre les différentes parties du territoire
- un déploiement des mobilités alternatives à l'automobile

Ces objectifs généraux induisent :

- une urbanisation nouvelle qui facilite les déplacements de proximité sans voiture
- la réduction de la place de la voiture dans l'espace urbain
- le déploiement d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire communautaire
- l'amélioration de l'offre de transports en commun et de co-voiturage
- la poursuite de l'amélioration de la sécurisation du réseau routier

Ces objectifs généraux seront à décliner en OAP, orientations d'aménagement et de programmation qui devront être compatibles avec les projets du territoire.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action.

Partenaires

PnrMCB, Etat, région Normandie, bureaux d'études titulaires du marché (Schneider mandataire, Ceresa, SAFER, vigisol)

Financement

3.2.1 Faire de la gare de Carentan un pôle multimodal

Contexte et enjeux

La gare de Carentan est la seule gare du territoire de la CCBDC et de ce secteur du Cotentin. Elle accueille en moyenne 500 voyageurs par jour et représente un atout stratégique pour le territoire. D'autre part, elle bénéficie d'une situation centrale à l'échelle du tissu urbain de la ville, permettant un accès piéton rapide à de nombreux commerces et services. L'accessibilité automobile y est très aisée, tandis que l'accessibilité en vélo n'est pas valorisée. D'autres services pourraient être proposés et conforter la création d'un pôle multimodal : autopartage, tiers lieu, maison du vélo, espace de coworking...

Description

Créer un pôle multimodal en améliorant l'accessibilité vélos et voitures autour de la gare.

Maitrise d'ouvrage

La CCBDC est maître d'ouvrage de cette action. L'étude définira d'éventuelles maîtrises d'ouvrage autres pour des projets liés à ce pôle.

Partenaires

Etat, Région, Dreal, DDTM, CAUE, association de cyclos...

Financement

A définir selon le projet de pôle

Résultats attendus

Augmentation de la fréquentation de la gare : habitants et touristes
Augmentation du nombre de cyclistes dans le bourg de Carentan-les-Marais
Amélioration de l'attractivité du centre bourg de Carentan

3.3.1 Réalisation d'un schéma directeur cyclable communautaire**Contexte et enjeux**

Le territoire de la CCBDC est traversé par plusieurs itinéraires cyclables importants convergeant vers le centre-ville et notamment la gare de Carentan-les-Marais, et visant une clientèle touristique.

Concernant la mobilité cyclable du quotidien, c'est-à-dire à visée utilitariste, le territoire ne compte que quelques sections cyclables à Carentan-les-Marais, notamment autour du port et dans la zone d'activités ouest.

Il n'y a aucun aménagement cyclable dans les autres communes.

Description

Les objectifs sont les suivants :

- Sécuriser la pratique du vélo au quotidien, pour la promenade et le vélo-tourisme,
- Mettre en valeur le paysage du territoire,
- Relier les centre-bourgs, les plages, les campings,

Partenaires

ADEME, PnrMCB, Commune de Carentan-les-Marais

Financement

Schéma Directeur Cyclable (SDC) : 40 000 euros

Maitrise d'oeuvre opérationnelle : 100 000 euros

SDC : ADEME (Avélo 2) : 20 000 euros (50%)

PnrMCB : 12 000 euros (30%(Appel à projets "Ma commune en transition"))

Commune de Carentan-les-Marais : 8 000 euros (20%)

Maîtrise d'oeuvre opérationnelle :

commune : 100%

Résultats attendus

Améliorer la qualité de l'air, augmenter le linéaire de voies douces, améliorer les possibilités de mobilité notamment pour les habitants de la CCBDC

3.4.1 Conforter le dispositif de transport solidaire

Contexte et enjeux

Plusieurs dispositifs de transport solidaire sont mis en oeuvre sur le territoire de la CCBDC : Solidarité Transport avec la MSA, CAR50 avec l'association d'insertion « Accueil Emploi».

Description

L'objectif est de mieux connaître les besoins des habitants, de faire le point sur les dispositifs existants, de les promouvoir et de tenter d'optimiser leur articulation.

Partenaires

Accueil emploi, MSA...

Financement

A définir

Echéancier

2021 : diagnostic de l'existant et étude des besoins des habitants

2022 : définition de l'articulation entre les dispositifs, et de dimensionnements selon les besoins identifiés

Résultats attendus

Réponse en adéquation avec les besoins exprimés ou identifiés par les partenaires

3.5.1 Etudier la mise en oeuvre d'un service d'auto-partage**Contexte et enjeux**

De nombreuses personnes n'utilisent pas ou peu leur voiture (ou seconde voiture) car elles se rendent plus facilement au travail à pied, à bicyclette, à moto ou en transports publics, mais elles conservent néanmoins leur voiture pour un usage occasionnel (achats, loisirs, visites, etc.). Cette voiture qui parcourt généralement moins de 8 000 km par an, est coûteuse (amortissements, assurances, impôts, place de stationnement, etc.).

Deux cas s'offrent à lui :

- l'autopartage comme alternative à la possession d'une voiture individuelle. L'utilisateur ne possède plus de voiture, il en loue une uniquement quand il en a besoin. L'autopartage permet alors de libérer le volume d'un garage ou d'une place de parking ;
- l'autopartage entre particuliers comme moyen de rentabiliser cette voiture. L'utilisateur conserve sa voiture et la loue quand il ne l'utilise pas. L'autopartage permet alors de concilier possession de la voiture, écologie et optimisation de son budget.

Conformément aux engagements de l'État dans le cadre de la stratégie Bas Carbone et aux annonces du gouvernement concernant des aides à l'acquisition de véhicules électriques la CCBDC envisage à moyen terme un fort développement de l'électromobilité, qui contribue activement à la baisse des émissions de GES liées au transport.

Description

Un groupe de techniciens "mobilité" inter collectivité à l'échelle du Parc naturel régional s'est réuni à plusieurs reprises afin d'échanger sur l'action des collectivités en matière de mobilité.

Partenaires

PNR MCB, EPCI voisins, Région Normandie...

Financement

à définir

Résultats attendus

Plus de solidarité, diminution des coûts de trajet domicile-travail, diminution des GES

3.6.1 Inciter au déploiement de bornes de recharge électrique

Contexte et enjeux

Conformément aux engagements de l'État dans le cadre de la stratégie Bas Carbone et aux annonces du gouvernement concernant des aides à l'acquisition de véhicules électriques la CCBDC envisage à moyen terme un fort développement de l'électromobilité, qui contribue activement à la baisse des émissions de GES liées au transport.

Description

Avec l'appui du SDEM, des bornes rapides et accélérées seront déployées sur le territoire pour compléter les bornes déjà installées. Une borne de type rapide pourrait être installée dès 2021 en bordure de RN 13.

La CCBDC complètera l'offre du SDEM et sera aussi maître d'ouvrage de l'installation de bornes notamment pour développer l'autopartage.

Partenaires

SDEM, CCBDC

Financement

CCBDC, SDEM, communes

Orientation n°4

Conforter une agriculture
résiliente, économe et de
proximité

4.1.1 Dans le cadre du PLUi, un territoire de nature et d'agricultures à transmettre

Contexte et enjeux

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est engagée dans des études pour l'élaboration d'un document d'urbanisme unique à l'échelle de son territoire à savoir du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PLUi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD, a été débattu en Conseil Communautaire le 11 février 2020

Description

Celui-ci comporte en axe 1 : « un terroir de natures et d'agricultures à transmettre.

En effet, la Baie du Cotentin présente un espace agro-naturel façonné par des siècles d'agriculture en symbiose avec l'environnement, que ce soit sur le bas-pays ou le haut-pays. La préservation de cet équilibre fragile, tant du fait du changement climatique que des pressions économiques (sur l'agriculture) ou urbaines est un objectif majeur pour le projet d PLUi. En ce qui concerne plus spécifiquement les terres agricoles, l'objectif est notamment de préserver les espaces agricoles stratégiques. Pour ce faire, un diagnostic portant sur la qualité agronomique des sols a été réalisé par le bureau d'études SAFER en 2018 et 2019. Celui-ci a permis de classer les terres en 3 catégories suivant leur fort potentiel pour une filière (conventionnel, maraîchage, élevage), ou 2 filières ou 3 filières.

En utilisant ce diagnostic, les principes généraux suivants sont utilisés pour l'élaboration du PLUi :

- réduire sensiblement l'étalement urbain: densification de l'urbanisation
- lutter contre la perte de continuité de l'espace agricole (mitage): fin de l'extension des hameaux et urbanisation éparses dans l'espace rural et incitation à la mise en valeur du bâti existant
- lutter contre les pertes de fonctionnalités des sites agricoles : stricte maîtrise des extensions autour des sites d'exploitation agricole pour préserver leur ouverture et leur accès aux espaces agricoles, création de zones tampons non bâties avec l'habitat
- préserver préférentiellement les terres à fort intérêt pour l'économie agricole : terres sous certification, terres à bonnes potentialités agronomiques

Des outils comme la mise en œuvre des objectifs chiffrés de réduction de la consommation de l'espace tels que fixés par le SCOT ainsi qu'un phasage de la mise à disposition des espaces nécessaires au développement et à l'aménagement du territoire vont devoir très utilement être utilisés.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action

Partenaires

Pnr MCB, Etat, Région Normandie, bureaux d'études titulaires du marché (Schneider mandataire, Ceresa, SAFER, Vigisol)

4.2.1 Accompagner collectivement les éleveurs en zone de marais

Contexte et enjeux

En 2016, une mission d'expertise des Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture visait à traiter de la question de l'équilibre économique sur les moyens existants ou à créer pour permettre aux éleveurs de mener une activité économique viable sur les marais. Les marais du Cotentin et du Bessin ont ainsi fait l'objet d'une visite permettant la rencontre d'éleveurs, d'acteurs en charge de l'agriculture, de la gestion de l'hydraulique, de la biodiversité et de la valorisation économique ou touristique de ce territoire.

En 2018, 3 territoires (le Marais de Brouage, la Baie de Somme et les Marais du Cotentin et du Bessin) sont mis en avant à l'issue de cette démarche pour expérimenter différentes actions en faveur de l'élevage en zones humides. Dans les 3 cas, l'expérimentation est portée par un syndicat mixte associé à la chambre d'agriculture locale.

Description

L'action s'articule autour de plusieurs axes :

- un travail a lieu sur les mesures agro-environnementales (MAE) de la prochaine PAC avec des réflexions en faveur de collectif permettant d'améliorer l'efficacité de ces mesures. Des propositions ont été remontées auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour la prochaine PAC ;
- un dispositif expérimental de paiement pour service environnementaux est actuellement en cours de déploiement sur le bassin versant du Merderet avec des financements de l'AESN. Cette expérimentation, sur 5 ans, fera l'objet d'une évaluation ; (cf fiche action « expérimenter les PSE »)
- un accompagnement va être mis en œuvre auprès des éleveurs des marais en faveur du pâturage avec un volet technique (proposition d'accompagnements individuels ou collectifs) et un volet de valorisation (organisation du Concours Général Agricole des pratiques agro-environnementales sur les prairies des marais du Cotentin et du Bessin) ;
- un accompagnement des cédants et des installés est en cours de mise en œuvre afin de s'assurer du renouvellement des générations agricoles
- la mobilisation des acteurs locaux en lien avec les éleveurs pour la valorisation des produits et du territoire de manière générale.

A court terme est aussi envisagée la création d'un réseau de fermes de marais avec :

- l'identification de fermes intéressées pour participer à ce réseau ;
- le diagnostic technico-économique de ces fermes ;
- des conseils individuels et/ou collectifs ;
- la valorisation des produits issus des fermes de marais ;
- l'animation du réseau.

Coordination

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin coordonne cette action

4.2 Favoriser l'élevage en zone de marais

Partenaires

- des partenaires agricoles avec la Chambre d'Agriculture de la Manche, Bio en Normandie, Réseau des CIVAM normands) ;
- des représentants ou associations d'éleveurs (OP MontBlanc, CUMA, ASA, CRDA/CRR,...)
- la filière économique (avec les coopératives et entreprises laitières et filière viande avec Interbev,...).

Ces acteurs sont déjà mobilisés dans le projet en cours.

Financement

- Coût prévisionnel

- Diagnostic technique = 2000€ (3j de travail/ferme)

Objectif de 5 diagnostics/an soit 10000€/an

Si projet sur 5 ans → 25 fermes soit 50 000 €

- Ingénierie pour la coordination des actions = 20j/an*250 €

Si projet sur 5 ans → 25 000 €

- Plan de financement

- Diagnostic technique : financement de la Région Normandie

- Ingénierie pour la coordination des actions :

→ en 2022 et 2023 : financement à 80 % l'AESN et 20 % du CRTE ;

→ en 2024 -2026 : financements à mobiliser.

Echéancier

Mise en oeuvre dès 2022

Résultats attendus

Valorisation de la production agricole en zone de marais

Maintien de l'élevage en zone de marais

Transmission facilitée des fermes ayant une partie de zone humide dans leur SAU

4.2.2 Expérimenter les Paiements pour Service Environnementaux

Contexte et enjeux

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie, l'Université de Caen, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les agriculteurs de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin participent à un projet expérimental ambitieux dont l'objectif global est de revaloriser le marais au plan économique en recherchant les moyens de mieux rémunérer la qualité des produits et le service rendu à l'écosystème par l'agriculture, notamment par les prairies et la biodiversité.

Description

L'objectif est de réfléchir à la rémunération des services rendus aux écosystèmes. Cette question est de plus en plus présente dans des réflexions qui visent à mieux reconnaître le travail de l'agriculture sur les milieux naturels fragiles. Que rémunère-t-on ? Comment ? Les marais constituent un territoire privilégié pour conforter les travaux déjà engagés dans le domaine. Il s'agit de poursuivre le travail engagé sur l'identification de services écosystémiques des différents types de marais et d'aborder la question du paiement de ces services.

Coordination

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin coordonne cette action.

Financement

Dans la phase expérimentale l'Agence de l'Eau Seine Normandie assure le paiement des Services Environnementaux.

échéancier

Rédaction des cahiers des charges et diagnostic dans les exploitations pilotes au 2ème semestre

Résultats attendus

Mise en œuvre d'un dispositif expérimental reproductible.
Valorisation des services environnementaux.
Pérennisation de ces services.

4.3.1 Mettre en oeuvre le Projet Alimentaire Territorial

Contexte et enjeux

La Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'associent pour mettre en place le « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) de manière à développer les circuits de proximité et ainsi favoriser une alimentation locale pour tous.

Ce projet couvrira toute la Presqu'île du Cotentin, sur un territoire riche de ses ressources et de ses savoir-faire : élevage, maraîchage, pêche, cultures marines, transformation...

Description

La première phase consiste à réaliser un diagnostic du territoire : producteurs en circuits courts, transformation, commerces de proximité, attentes des habitants.

En parallèle :

- un Eductour à destination d'élus des deux intercommunalités a été organisé afin de leur faire rencontrer des acteurs du circuit court (un chef de cantine scolaire, deux producteurs) et de les sensibiliser sur les enjeux du PAT,
- des étudiants de l'université de Caen ont été sollicités afin d'obtenir un référencement des acteurs du circuit-court sur le territoire des deux EPCI,
- Les deux intercommunalités ont répondu ensemble à l'Appel à Projet de la Région sur les circuits-courts afin de faire financer un poste de chargé de mission dédié à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAT.

La deuxième étape est la livraison d'un second diagnostic portant sur la structuration du secteur alimentaire sur les deux territoires, la CAC sollicite la CCI et la Chambre d'Agriculture pour cette partie. Le document sera livré en décembre 2020.

La dernière phase consiste à rédiger un programme d'action, en 2021, en sollicitant les habitants par une concertation publique, pilotée par l'ANBDD.

Coordination

La CCBDC et la CAC copilotent cette action.

Partenaires

Le partenariat autour de ce projet permet de couvrir un territoire de projet cohérent (territoire du SCOT, programme Leader,...), par l'action conjointe de deux collectivités (CAC et CCBDC) et de faire reposer le projet sur une concertation ambitieuse, essentielle à la réussite du projet et à sa mise en œuvre future. Pour l'animation de cette concertation, les collectivités vont s'appuyer sur le partenariat avec l'ANBDD (Agence normande de la biodiversité et du développement durable).

échéancier

A définir selon programme d'actions

4.3 Développer les circuits courts et une agriculture de proximité

échancier

Après une première phase de mobilisation et d'acquisition d'un socle de connaissances commun, l'ANBDD, la CAC et la CCBDC animeront des ateliers et des interventions sur le territoire afin de co-construire les bases d'un plan d'actions. Cette étape se fera en trois temps à partir du 2^{ème} semestre 2021 :

- définition d'un « fil rouge », objectif commun qui guidera les travaux futurs ;
- puis un temps pour « tracer les chemins du changement » qui permettra d'amener les acteurs mobilisés vers une priorisation des enjeux et des actions ;
- et enfin une première ébauche de plan d'actions, dans lequel chaque acteur apportera sa contribution, dans son champ de compétence. Cette base sera ensuite retravaillée avec les référents techniques des thématiques identifiées afin d'aboutir à un projet réaliste, reposant sur des pistes d'actions identifiées et portées collectivement. Le présent projet couvre la phase de co-construction du plan d'actions (juin 2020-décembre 2021), qui a pour objectif d'associer à la dynamique l'ensemble des acteurs concernés par l'enjeu de l'alimentation dans le Cotentin. Ceci implique une forte mobilisation sur l'ensemble du territoire et des compétences en concertation fortes pour que chacun puisse y trouver sa place et apporter sa contribution.

Résultats attendus

Les résultats attendus de cette stratégie territoriale pour une alimentation locale sont de se doter des leviers d'actions permettant la relocalisation de l'alimentation, dans le Cotentin, dans un objectif de soutien aux filières et marchés locaux, de bien-être tant des producteurs que des consommateurs, et de développement durable des territoires.

4.3.2 Lutter contre le gaspillage dans les écoles

Contexte et enjeux

Le plan France Relance, présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, comporte un volet d'un milliard et deux cents millions d'euros en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Une des priorités de ce dernier est «d'accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les français ». Pour y parvenir, l'axe transition agroécologique comporte une aide aux petites communes dans l'investissement et la mise en place des mesures de la loi dite « loi EGALim ». En ce qui a trait aux services de restauration scolaire, elle encourage :

- les investissements matériels
- les investissements immatériels
- les prestations intellectuelles (formations, audits, conseil, études)

Description

Les intercommunalités et/ou communes le souhaitant et concernées par les aides peuvent faire la demande de financement pour le matériel suivant:

- Robot
- cellule de refroidissement
- four maintenant la température
- Mixeur plongeant
- Vaisselle durable
- Tables

Ces prestations ont pour objectifs d'augmenter la part de produits durables et de qualité, ainsi que lutter contre le gaspillage alimentaire et/ou favoriser les dons. Sur les 11 écoles présentes sur le territoire de la Baie du Cotentin, 10 sont concernées par cette demande matériel. Par ailleurs, l'ensemble des écoles va être accompagné dans un suivi dispensé par le service Environnement de la Communauté de Communes ayant pour objectif la réduction du gaspillage alimentaire. Cette formation, amorcée dès septembre 2021, se fera sous forme d'ateliers participatifs au sein des écoles.

Coordination

L'EPCI, suite à une demande énoncées par les élus, a procédé à une estimation des besoins des cantines du territoire. Par la suite, une demande de subvention auprès de l'ASP a été énoncée, suivant ces grandes étapes:

- renseignement du formulaire de demande de subvention téléchargé sur le site de l'ASP
- impression du formulaire et envoi postal complet à l'ASP
- envoi par l'ASP d'un accusé réception du dépôt du dossier à la commune de l'EPCI.

Une fois les cantines équipées de leur nouveaux équipements, le service Environnement de la Communauté de Communes procédera, une par une, à la dispense d'ateliers pédagogiques.

4.3 Développer les circuits courts et une agriculture de proximité

Partenaires

EPCI, ASP, écoles primaires et maternelles

Financement

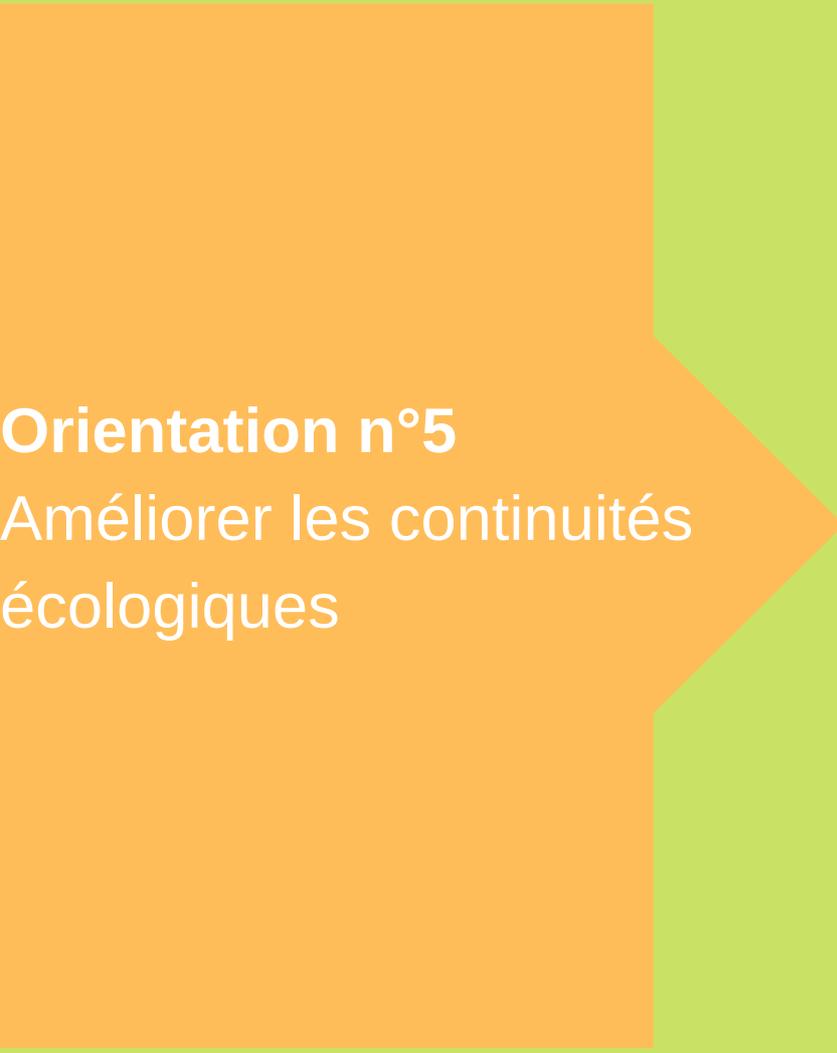
La décision d'attribution d'aide notifiée par l'ASP indique à la commune ou à l'EPCI un montant d'aide maximum, calculé à partir des éléments de son dossier et demande de subvention. Au moment de sa demande de solde, la commune ou l'EPCI fournit à l'ASP le justificatif du coût réel des équipements ou des prestations (factures acquittées), qui sert de base au calcul de la subvention effectivement versée à la commune ou l'EPCI. En cas d'évolution du projet après la réception de la décision attributive. Il convient de contacter l'ASP afin de déterminer la marche à suivre (nouvelle demande ou décision attributive modificative).

échéancier

Septembre 2021 – réception du matériel
Septembre 2021 – amorce des ateliers pédagogiques

Résultats attendus

Le projet vise la réduction des déchets à traiter dans les écoles et un tri in situ plus rigoureux. Aussi, le projet, à vocation pédagogique vise une portée plus large: les jeunes élèves formés vont ensuite transmettre leurs nouveaux réflexes autour d'eux.

An orange arrow pointing to the right, with the text 'Orientation n°5' and 'Améliorer les continuités écologiques' written inside it in white.

Orientation n°5

Améliorer les continuités
écologiques

5.1 Protéger la ressource en eau

5.1.1 S'impliquer dans la mise en oeuvre du SAGE

Contexte et enjeux

Le SAGE Douve Taute, piloté par le Pnr, propose de nombreuses actions concertées de protection de la ressource en eau, dont certaines ont un rôle déterminant dans la résilience du territoire et l'adaptation :

- préserver la qualité des eaux (enjeu 2 du SAGE)
- préserver la qualité des eaux littorales (enjeu 3 du SAGE)
- préserver la qualité des milieux (enjeu 4 du SAGE)
- améliorer la gestion quantitative (enjeu 5 du SAGE)
- lutter contre les inondations et la submersion du trait de côte (enjeu 6 du SAGE)

Ces actions favorisent :

- l'interconnexion croissante avec les réseaux d'alimentation en eau (AEP) des territoires voisins, de manière à pouvoir acheminer l'eau vers le Cotentin en cas de pénurie ponctuelle (période de sécheresse) ; mais aussi de manière structurelle, en cas de pénurie chronique de la ressource en eau. Ce pourrait notamment être le cas si le développement résidentiel et économique du Cotentin est découplé de la capacité de ses ressources en eau à accueillir et supporter ce développement ;
- le renforcement des actions de maîtrise de la demande en eau, auprès de la population et des acteurs économiques (industrie, agriculture) ;
- les expérimentations sur de nouvelles techniques pour accroître la ressource en eau, notamment par le dessalement de manière très spécifique.

Descriptif

L'objectif est une forte implication du Parc naturel régional, de la CCBDC, des communes, et de l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en oeuvre du SAGE.

Partenaires

PnrMCB, CCBDC, communes , syndicats...

Financement

A définir, selon les programmes existants (AESN,...)

5.2.1 Animer des campagnes de plantations de haies et d'agroforesterie

Contexte et enjeux

Fortement impliqué dans la réhabilitation du bocage depuis sa création en 1991, le Parc a recruté en septembre 2019 un technicien « Bocage » partagé, pendant 3 ans, entre les Communautés de Communes de la Baie du Cotentin et de la Côte Ouest Centre Manche (COCM) et qui aura pour principal objectif la sauvegarde des haies bocagères

Descriptif

Les objectifs sont les suivants:

- sensibiliser les agriculteurs, les élus et les habitants à la valorisation du patrimoine bocager
- Inciter les agriculteurs à restaurer les haies anciennes dégradées (graphiose de l'orme, chalarose du frêne,..) et à replanter des haies nouvelles selon les besoins identifiés dans des Plans de Gestion du Bocage
- Participer à l'élaboration du volet « Bocage » de la TVB de la CCBDC
- Expérimenter dans les plantations de nouvelles essences susceptibles de s'adapter au changement climatique. Assurer le suivi d'un observatoire de cette expérimentation.
- Réaliser/participer aux publications et outils de communication en lien avec la mission
- Renseigner les bases de données proposées par le Parc.

Coordination et pilotage de l'action

Constitution d'un comité de suivi : PnrMCB, CRN, COCM, CCBC , GALs, CD 50, Chambre d'Agriculture de la Manche, FR CUMA, DDTM, association Haiecobois

- 1 réunion annuelle
- échanges techniques selon les besoins entre les partenaires.

Financement

Le PnrMCB a mutualisé le soutien financier des 2 Communautés de Communes, du Conseil départemental de la Manche et des programmes Leader pour porter le recrutement du technicien. Les aides financières à la plantation proviennent du Plan Bocage du CD 50 (environ 70 000 euros HT par an pour les plantations de haie et l'agroforesterie) et de l'appel à projet "TVB" du Conseil régional de Normandie. (90 000 euros HT pour 2021).

Environ 50% de ces montants seront consacrés à des plantations de haie et de l'agroforesterie sur le territoire de la CCBDC.

Dépenses		Recettes	
Technicien bocage 3ans	114 000,00 €	CD 50	57 000,00 €
		COCM	15 140,00 €
		CCBDC	6 000,00 €
		Gal Leader Coutances	14 500,00 €
		Gal leader Cotentin	21 360,00 €
Total	114 000,00 €		114 000,00 €

5.2.2 Favoriser la restauration des mares en zone agricole

Contexte et enjeux

Souvent d'origine anthropique, les mares étaient autrefois exploitées pour leurs multiples usages, aussi bien domestiques (réserve d'eau, vivier à poissons, loisirs, ...) qu'agricoles (abreuvoirs, ...). On estime aujourd'hui qu'environ 90 % des mares de Normandie ont disparues, principalement avec l'évolution des pratiques agricoles, entraînant un abandon de ces dernières et un comblement naturel. Néanmoins, les mares présentent encore des intérêts écologiques, paysager et culturel non négligeables. Outre le rôle historique et socioculturel, les mares accueillent une biodiversité qui leur est propre et qu'il est important de préserver. Effectivement, de nombreuses espèces, aussi bien animales que végétales, sont inféodées à ce milieu si particulier, et tendent à régresser avec la disparition des mares.

Descriptif

Lancé en 2014, le programme de restauration des mares permet de restaurer chaque année une quinzaine de mares sur l'ensemble du territoire du Parc des Marais. Financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80%), la région Normandie et le département du Calvados (20%) , les travaux permettent une remise en lumière et un curage des mares, favorables à l'accueil d'une riche biodiversité

Coordination et pilotage de l'action

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pilote cette action

Partenaires

Agence de l'eau

Financement

Agence de l'eau : financement des travaux (80% du montant HT)

Résultats attendus

Restauration des mares en zone agricole

5.3.1 Faire connaître la biodiversité

Contexte et enjeux

Le Parc propose chaque année dans le cadre de ses "Rendez-vous" des animations pour le public sur le thème de la biodiversité (jardin pédagogique de la Maison du Parc, sites naturels remarquables tels que la Baie des Veys ou les marais intérieurs...)

Descriptif

La CCBDC s'engage à promouvoir les animations proposées par le Parc, au travers de ses documents de communication et d'information

Coordination et pilotage de l'action

La CCBDC coordonne les actions

Partenaires

PnrMCB

Échéancier

Action en continu

Résultats attendus

Meilleure diffusion de l'information
Augmentation du nombre de participants aux animations

5.3.2 Mobiliser des familles autour d'un défi type "Familles à biodiversité positive"

Contexte et enjeux

Les consommations énergétiques des ménages représentent une part importante des consommations d'énergie sur le territoire. Les habitants doivent être acteurs de la transition énergétique.

Descriptif

Après avoir animé pendant 5 ans le défi « Famille à Énergie Positive » sur son territoire, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin met en œuvre le défi « Familles à biodiversité positive ». Il s'agit aussi d'un défi national qui consiste à impliquer des équipes de familles en vue de les inciter à améliorer l'intégration de la biodiversité dans leurs pratiques de jardinage.

Coordination et pilotage de l'action

PnrMCB est maître d'ouvrage de cette action. Le Parc constituera au moins une équipe par an pendant 3 ans sur le territoire de la CCBDC. Les associations de jardins familiaux seront notamment sollicités.

Partenaires

Fédération nationale des parcs, Pnr MCB

Financement

Le Parc finance cette action

Echéancier

Le défi commence en 2021. Chaque défi dure un an. Chaque année de nouvelles équipes sont constituées

Résultats attendus

Une équipe de 10 familles par an s'implique dans le défi sur le territoire de la CCBDC. Les familles sont sensibilisées aux enjeux de la biodiversité et au lien biodiversité/Changement climatique. Des pratiques vertueuses de jardinage sont mises en œuvre.

5.3.3 Entretien des milieux naturels littoraux entre Sainte-Marie du-Mont et Ravenoville Plage

Contexte et enjeux

La Communauté de communes de la Baie du Cotentin fait appel à l'Association du bassin d'emploi de Carentan et aux Ateliers Thérapeutiques de l'hôpital du Bon Sauveur dans le cadre d'une opération de nettoyage régulier de deux zones géographiques : herbus et plages entre Sainte-Marie-du-Mont et Ravenoville pour la période de 2021 à 2024.

Les chantiers Thérapeutiques sont une activité qui vise à favoriser la réinsertion sociale du patient par le travail. La mission d'entretien régulier des milieux naturels littoraux sur 12,5 km correspond à l'objectif recherché par la Fondation, c'est pourquoi elle a accepté la proposition émise par la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. L'Association du bassin d'emploi de Carentan, quant à elle, œuvre pour accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et redonner un sens à leur vie.

Descriptif

Les macrodéchets inorganiques sont ramassés sur les plages selon un planning d'intervention sectorisé en fonction des volumes présents, des marées, de la sensibilité écologique (période de nidification du gravelot à collier interrompu notamment) et de la fréquentation touristique.

Le ramassage est manuel afin de laisser les débris organiques. Pour assurer ces 14 collectes, les Ateliers Thérapeutiques pourront avoir recours au soutien d'autres structures de soins. Le nombre de participants est variable, en moyenne, il y aura entre 10 et 20 personnes par intervention.

Le ramassage des déchets s'organise sur deux zones :

- Celle du fort de Ravenoville jusqu'au monument Leclerc
- Celle du monument Leclerc jusqu'à la réserve de Beauguillot

Leur activité est renforcée par deux passages effectués en mars par une dizaine de participants par le biais de l'Association du bassin d'emploi de Carentan qui se concentre plus particulièrement sur les herbus de ces mêmes zones géographiques.

Partenaires

Cette action est menée en collaboration avec la Communauté de commune de la Baie du Cotentin, le parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, l'Agence de l'eau Seine Normandie et le groupe Ornithologique Normand.

5.3 Mieux faire connaître la biodiversité

Financement

Le total de cette mission s'élève à 30 826 euros, financés à hauteur de 40% par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Chaque année sera attribuée une somme de 4500 sur le compte des ateliers thérapeutiques de la Glacerie affiliés à la Fondation Bon Sauveur de la Manche

Plan de financement 2021-2024

Prestataire	Zone géographique	Période - Nombre de passages - Nombre de personnes	Total 2021 (TTC)	Total 2022 (TTC)	Total 2023 (TTC)	Total 2024 (TTC)	Total 2021-2024 (TTC)	Taux		Montants en € TTC	
								AESN	CCBDC	AESN	CCBDC
Association du bassin d'emploi de Carentan	Herbus entre Sainte-Marie du Mont et Ravenoville	Mars - 2 passages - 9 personnes	2 205€	2 315€	2 431€	2 553€	9 504€	40%	60%	3 801,6€	5 702,4€
Ateliers thérapeutiques Hôpital du Bon Sauveur	Plages entre Sainte-Marie du Mont et Ravenoville	De mars à octobre - 14 passages - 10 personnes	4 500€	4 500€	4 500€	4 500€	18 000€	40%	60%	7 200€	10 800
Achat de 500 gants renforcés par an			800€	820€	840,5€	861,5€	3 322€	40%	60%	1 328,8€	1 993,2€
Total							30 826€	40%	60%	12 330,4€	18 495,6€

Résultats attendus

Il est attendu de cette mission qu'elle participe à la propreté des espaces littoraux et donc à la protection de la biodiversité qu'ils accueillent. La Communauté de communes de la Baie du Cotentin s'engage à fournir un bilan des quantités de déchets collectés à l'Agence de l'eau Seine Normandie.

5.4 Favoriser la trame noire

5.4.1 Sensibiliser les élus et habitants aux enjeux de la trame noire

Contexte et enjeux

Les habitants et les élus méconnaissent souvent l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité et la pollution du ciel nocturne.

Descriptif

La CCBDC s'engage à mettre en œuvre des actions de sensibilisation des habitants aux enjeux de biodiversité nocturne. L'objectif serait aussi d'obtenir l'engagement de plusieurs communes pour le prochain concours Villes et villages étoilés.

Coordination et pilotage de l'action

CCBDC, communes, PnrMCB

Partenaires

ANPCEN, CPIE

Échéancier

Soirée débat / conférence à programmer en 2022.

Résultats attendus

Prise en compte par les élus et les habitants des enjeux de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de l'éclairage public.

5.4.2 Optimiser la gestion de l'éclairage public

Contexte et enjeux

Une bonne gestion de l'éclairage public réduit les consommations d'énergie et réduit les consommations de GES. Par ailleurs, l'éclairage public a un impact négatif sur la biodiversité, en perturbant l'alimentation et la reproduction de certaines espèces d'animaux nocturnes (insectes, oiseaux, chauves-souris...).

Descriptif

L'objectif est d'améliorer progressivement la gestion de l'éclairage public avec plusieurs actions :

- généraliser l'extinction nocturne
- rénover les luminaires obsolètes.

La CCBDC s'engage aussi à mettre en œuvre des actions de sensibilisation des habitants aux enjeux de biodiversité nocturne. Plusieurs communes s'engageront dans le prochain Concours Villes et Villages étoilés.

Coordination et pilotage de l'action

CCBDC, communes, SDEM

Financement

Investissements réalisés par la structure compétente : CCBDC, communes ou SDEM selon les sites .

NB : Cette action entraîne à terme des économies budgétaires.

Échéancier

Action en continu. Extinction nocturne dans certaines communes depuis plusieurs années, Remplacements de 300 luminaires obsolètes par des leds dans le cadre de la convention TEPCV du Parc.

Résultats attendus

Baisse des consommations liées à l'éclairage public
Mise en conformité avec l'arrêté du 27 Décembre 2018
Développement de la trame noire.

Orientation n°6

Mieux valoriser les
ressources renouvelables
du territoire

6.1.1 Accélérer le développement des filières biomasses locales

Contexte et enjeux

La filière bois énergie issue du bois bocager se développe fortement à l'échelle du département mais hormis les collèges de Carentan et Sainte-Mère-Eglise, aucun bâtiment public n'est équipé de chaudière de ce type et aucun réseau de chaleur n'est en projet sur le territoire de la CCBDC.

Descriptif

L'objectif est de systématiser l'étude de la solution bois énergie pour tous les projets de construction de bâtiments publics ou de rénovation de chaufferies dans ces bâtiments et d'inventorier les sites propices à la mise en œuvre d'un réseau de chaleur à l'échelle de la CCBDC

coordination et pilotage de l'action

Le PnrMCB aide techniquement la CCBDC à mettre en œuvre cette action. Dans la perspective d'un inventaire des sites potentiels les communes sont maîtres d'ouvrage des études concernant leurs bâtiments et la CCBDC est maître d'ouvrage des études concernant ses bâtiments.

Partenaires

PnrMCB, SDEM, ADEME, Conseil régional de Normandie, Biomasse Normandie

Financement

A définir

Echéancier et résultats attendus

Lancement de l'action en 2022.

A partir de 2022 la solution bois énergie sera intégrée dans toutes les études préalables à des projets de construction de bâtiment public ou de rénovation de chaufferies.

Ceci favorisera l'implantation de chaudières bois énergie lorsque cette solution n'est pas pertinente d'un point de vue financier.

6.1.2 Favoriser le développement d'une méthanisation vertueuse

Contexte et enjeux

Le développement de la méthanisation est l'un des axes privilégiés concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCBDC.

Le gisement de fermentescibles est élevé, en particulier en fumier lisier et CIVE. Le potentiel lié aux industries agro alimentaires doit être précisé, en intégrant notamment les déchets stercoraires de l'abattoir de Carentan-les-Marais, dont la mise en service est prévue en 2021.

Néanmoins certains effets pervers sont reprochés à la méthanisation, tels que l'incorporation de céréales pour activer les méthaniseurs, provoquant de la concurrence avec le rôle nourricier de l'agriculture.

La CCBDC se doit donc de favoriser une méthanisation raisonnée et cohérente avec les autres objectifs de développement durable de son PCAET.

Descriptif

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin souhaite organiser un débat sur le thème de la méthanisation dans l'objectif de :

- sensibiliser les élus aux enjeux du territoire liés au développement de la méthanisation : maintien du rôle nourricier des terres agricoles et d'une agriculture de proximité, valorisation des produits connexes des industries agro alimentaires et de l'abattoir...
- faciliter les projets de méthanisation en cohérence avec la prise en compte de ces enjeux .

Partenaires

élus, agriculteurs, Biomasse -Normandie, GRDF

Financement

PnrMCB

Echéancier et résultats attendus

Sensibilisation des élus et des agriculteurs

Aide à la définition d'une stratégie de développement de la méthanisation sur le territoire

6.1.3 Etudier la faisabilité d'un projet de méthanisation des boues de la STEP de Saint-Côme-du-Mont

Contexte et enjeux

La CCBDC souhaite développer la méthanisation, en cohérence avec les enjeux du territoire. La STEP de Saint-Côme-du-Mont, sur le territoire de la commune de Carentan-les-Marais offre un potentiel intéressant pour étudier la méthanisation des boues d'épuration.

Descriptif

Cette opportunité sera étudiée dans la perspective d'une injection de biogaz dans le réseau.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote de l'action

Partenaires

GRDF, SAUR

Financement

2ème semestre 2022, étude de faisabilité

Résultats attendus

Evaluation de la faisabilité d'une unité sur la STEP de Saint-Côme-du-Mont

6.1.4 Mettre en oeuvre une station BioGNV à Carentan

Contexte et enjeux

La CCBDC souhaite développer la méthanisation, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Descriptif

La CCBDC souhaite développer la méthanisation, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Au regard de la situation géographique de la commune de Carentan-les-Marais, l'implantation d'un pôle BioGnv à Carentan-les-Marais sera étudiée, en vue d'approvisionner des poids lourds et des cars.

La Zone artisanale du Mesnil, en cours de viabilisation en 2022 semble être un site privilégié dans cette perspective. Il sera étudié en priorité.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action

Partenaires

SDEM, GRDF

Echéancier

2 ème semestre 2021

Résultats attendus

Evaluation de la faisabilité d'une unité de BioGNV à Carentan-les-Marais

6.2.1 Etudier le potentiel éolien à l'échelle de la CCBDC**Contexte et enjeux**

Des développeurs privés étudient la faisabilité de projets sur les zones potentielles à l'Est et à l'Ouest de Sainte Mère Eglise.

Descriptif

Il s'agit d'étudier précisément le potentiel de développement de l'éolien sur le territoire de la CCBDC en ciblant en particulier les zones proches de Sainte-Mère-Eglise , hors zone SETBA.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette opération

Partenaires

PnrMCB

Financement

Ingénierie Parc et CCBDC

échéancier

étude 2023

Résultats attendus

Identification de zones potentielles pour le développement de l'éolien

6.2.2 S'appuyer sur le cadastre solaire pour promouvoir l'installation de toitures solaires

Contexte et enjeux

La CCBDC mise fortement sur le développement du solaire photovoltaïque sur toiture pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée concernant le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi un cadastre solaire a été mis en œuvre en Décembre 2019, dans le cadre d'un partenariat avec le SDEM.

Une action ambitieuse consistera à recenser les toitures de bâtiments industriels disposant de potentiel de développement du photovoltaïque.

Descriptif

Recenser en s'appuyant sur le cadastre solaire le potentiel de production sur les toitures des bâtiments industriels. Sensibiliser collectivement ou individuellement les propriétaires de ces toitures à l'intérêt de mettre en œuvre des toitures solaires.

Coordination et pilotage de l'action

La CCBDC pilote cette opération

Partenaires

EDF, Enedis, CCI

Financement

La CCBDC met gratuitement à disposition des entreprises le cadastre solaire.
Les entreprises investissent dans les toitures solaires.

échéancier

2023 : recensement des toitures et mobilisation des entreprises concernées
2024 : installation des toitures solaires.

Résultats attendus

Augmentation de la puissance solaire photovoltaïque installée

6.3.1 S'appuyer sur les études à l'échelle régionale ou nationale pour développer la géothermie et la chaleur fatale

Contexte et enjeux

La géothermie

Aucune installation de géothermie profonde n'existe sur le territoire et à ce jour, aucun projet n'est recensé.

Néanmoins, l'ADEME a prévu de mener une étude de potentiel à l'échelle nationale, en 2019, pour tenter de mieux exploiter cette énergie à très fort potentiel.

La chaleur fatale

Les activités industrielles, pour la plupart agroalimentaires sur le territoire de la CCBDC, pourraient présenter un potentiel de valorisation de chaleur fatale, mais aucune installation n'est mise en œuvre à ce jour.

Ce potentiel fait l'objet d'une étude régionale de l'ADEME de Normandie.

Descriptif

L'objectif est de faciliter la mise en œuvre des préconisations concernant la géothermie et la valorisation de la chaleur fatale issues de l'étude de l'ADEME sur le territoire de la CCBDC.

Coordination et pilotage de l'action

La CCBDC pilote cette action

Partenaires

PnrMCB

Financement

à définir

échéancier

à partir de 2023

Résultats attendus

CF étude ADEME

6.4.1 Mettre en oeuvre un projet d'énergie renouvelable

Contexte et enjeux

Pour une meilleure appropriation par les habitants de projets d'énergie renouvelable donc pour une meilleure acceptation, et pour favoriser la relocalisation de l'économie liée à ces projets, la CCBDC souhaite favoriser l'implication des citoyens dans les projets, au niveau de la gouvernance et du financement.

Descriptif

Cette action se décline en 2 phases :

- cibler un projet solaire photovoltaïque ou éolien susceptible de devenir un projet citoyen. Pour le photovoltaïque, il s'agit de réaliser des études de faisabilité réalisées par les développeurs privés pour tenter de trouver une implication possible dans les projets éventuels.
- mobiliser les citoyens pour s'impliquer financièrement et dans le gouvernance des projets.

Coordination et pilotage de l'action

Les initiatives peuvent être menées par la Communauté de Communes, des communes ou diverses structures impliquées dans le développement des énergies renouvelables.

Partenaires

PnrMCB, 7 vents

Financement

Financement citoyen coopératif

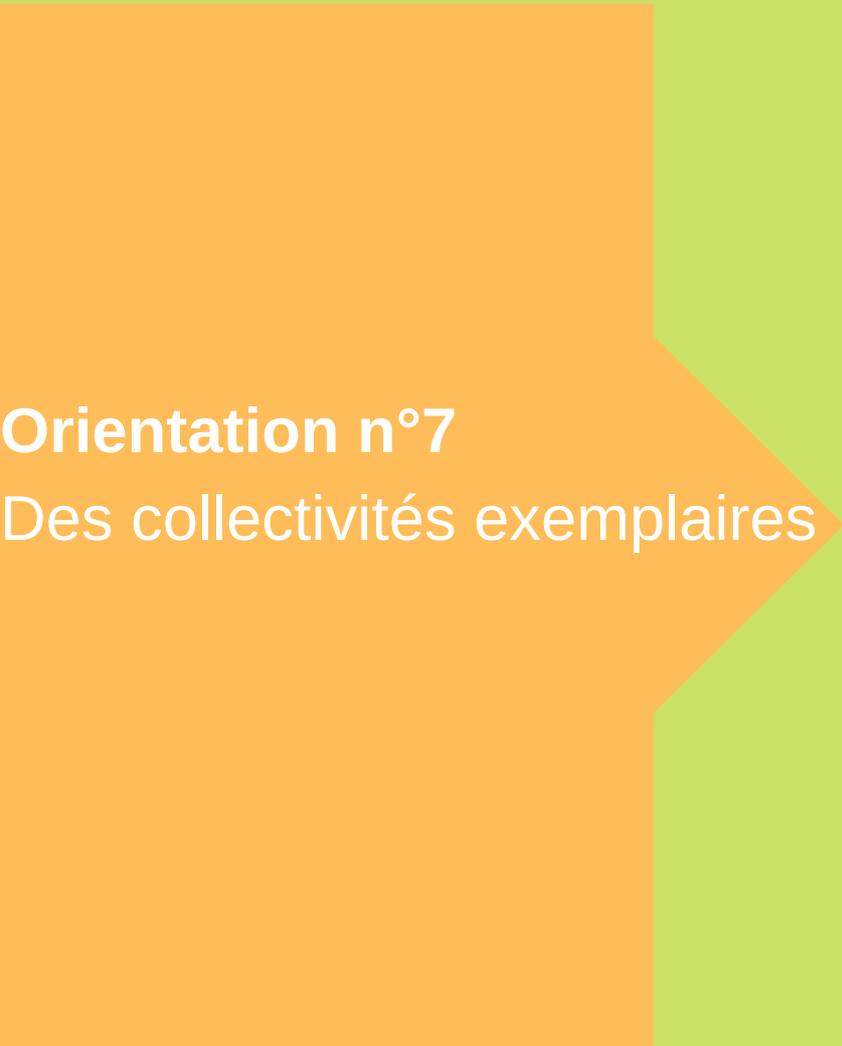
échéancier

2023 : recherches de projets

à partir de 2024 : mobilisation des citoyens et réalisation de projets

Résultats attendus

Projet citoyens de toitures solaires
Participation de citoyen à un projet éolien



Orientation n°7
Des collectivités exemplaires

7.1.1 Réaliser le diagnostic thermique de tous les bâtiments communautaires

Contexte et enjeux

En 2018 , les locaux communautaires de Carentan-les-Marais, siège de la CCBDC, ont été rénovés. Un programme pluriannuel se décline jusqu'en 2025 avec des travaux de rénovation performante prévus dans plusieurs bâtiments.

L'objectif est aussi d'inciter les communes à améliorer la gestion de leur patrimoine, en s'appuyant sur des diagnostics ou sur le CEP.

Descriptif

Inciter les communes à réaliser des diagnostics thermiques de leurs bâtiments publics (écoles mairies, salles des fêtes...)

Coordination et pilotage de l'action

La CCBDC et les communes pilotent cette action pour leur patrimoine, en interne, ou avec l'appui du SDEM et de prestataires .

Partenaires

SDEM, prestataires privés

Financement

A examiner par projet

Résultats attendus

Amélioration des performances thermiques des bâtiments publics

7.1.2 Rénovation thermique de l'aire d'accueil des gens du voyage

Contexte et enjeux

L'aire d'accueil des Gens du Voyage, située dans la ZA du Blactot à Carentan-Les-Marais a été ouverte en avril 2008.

L'aire est composée de deux zones, une zone classées « aire de passage », appartenant à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et une autre zone, classée « aire de sédentaires », appartenant à la ville de Carentan-Les-Marais. La partie située dans la CCBDC est incluse dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage SDAGV), et donc, éligible au Plan relance. Ouverte depuis 2008, la collectivité a décidé en 2022 la réhabilitation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage. Les travaux s'inscrivent dans une démarche de développement durable ayant pour objectifs d'atteindre une économie importante sur la consommation d'électricité pour le chauffage et l'eau portable.

Descriptif

Les travaux permettront la rénovation du bâtiment d'accueil et des blocs sanitaires, ainsi que le renouvellement du système de télégestion.

Bâtiment d'accueil :

- isolation des murs et plafond
- remplacement du vitrage de la fenêtre, avec un double vitrage isolant thermique réglementaire
- réfection de peinture avec une peinture lessivable sans émissions de COV
- création d'un système de VMC, indispensable pour assurer une bonne ventilation des locaux
- remplacement des radiateurs existants pour des radiateurs à haut rendement énergétique
- remplacement des lampes halogènes par des lampes LED

Blocs sanitaires :

- reconditionnement des portes métalliques + réfection de la peinture et rajout de verrous
- remplacement des cylindres des portes
- création d'un système de VMC
- remplacement de chauffages soufflants avec des radiateurs à haut rendement énergétique
- remplacement des lampes halogènes par des lampes LED
- remplacement des robinets existants par des robinets mousseurs à économie d'eau

Système de télégestion :

Le logiciel de télégestion a été installé à la création de l'aire, mais avec le temps il est devenu obsolète. Afin d'apporter un service de qualité aux usagers et de faciliter leur relation avec le gestionnaire, un nouveau système de gestion sera mis en place.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action

Partenaires

DDTM

Financement

Le budget prévisionnel s'élève à la hauteur de 145 000 euros. Cette somme, sous réserve d'acceptation du dossier, sera assurée de la manière suivante :

- Etat/DETR: 16,18%
 - Autre subvention – Plan Relance : 63,82%
 - Autofinancement/emprunt : 20%
-

échéancier

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à commencé les travaux en cours de l'année 2022. Les délais administratifs liés aux projets sont estimés à environ 7 mois.

Début de l'opération : octobre 2021

Fin de l'opération : 2022

Résultats attendus

Le dispositif envisagé doit permettre d'assurer un accueil confortable et durable s'inscrivant dans une réflexion plus globale qui a pour but l'élaboration d'un Schéma Directeur Énergétique pour l'ensemble du patrimoine bâti appartenant à la collectivité.

7.2.1 Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics

Contexte et enjeux

Au-delà des engagements sur le changement climatique, la pertinence de mobiliser la commande publique parmi les leviers pour atteindre ces objectifs est de plus en plus évidente et se retrouve progressivement dans les politiques publiques. Tout acte d'achat génère directement et indirectement des émissions de GES. En effet, tout produit, bien ou service nécessite l'extraction de ressources et la consommation d'énergie pour la production des matériaux, des processus industriels, les emballages, les transports etc. il est donc possible, a priori, d'intégrer une réflexion relative au changement climatique dans tous les marchés.

Descriptif

Il s'agit de :

- prendre en compte les aspects énergie et environnement, notamment l'impact énergétique et GES de la fabrication et du transport des marchandises, et les coûts globaux lors des achats, incluant la consommation d'énergie à l'utilisation.

- favoriser les clauses sociales et environnementales ou de marchés réservés. L'intérêt de cette action est de faire bénéficier de la dynamique de transition écologique à tous les acteurs du territoire, et notamment aux personnes éloignées de l'emploi, ayant des faibles revenus et particulièrement fragiles vis-à-vis de l'augmentation des prix de l'énergie. Des marchés réservés pour des entreprises d'insertion peuvent aussi être inscrits dans certains marchés publics (entretien des espaces verts, marché d'entretien des bâtiments...)

Dans cet objectif , le rôle du maître d'ouvrage (CCBDC ou communes) à l'amont de la passation des marchés est :

- de s'informer sur les clauses à intégrer dans les marchés publics en faveur de la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique,

- d'intégrer des clauses favorisant la transition écologique, énergétique et l'adaptation au changements climatiques dans les marchés publics stratégiques des collectivités locales

- de s'assurer de la prise en compte par le prestataire de service / fournisseur de la prise en compte des clauses environnementales et sociales intégré dans le document de consultation des entreprises.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action

Partenaires

Conseil départemental, Mission locale, ABEC, Association Enerterre

échéancier

En continu à partir de 2022

financement

Pas de financement spécifique

Résultats attendus

Prendre en compte les objectifs fixés par le PCAET en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, de réduction de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques (air extérieur et intérieur) dans la politique de commande et d'achats publics des EPCI du Bessin. Atteindre sur le territoire de la CCBDC les objectifs réglementaires fixés par l'article 76 de la LTECV codifié par l'article L-2-111-3 de la commande publique :

- 15 % des marchés publics / an doivent avoir au minimum une clause sociale,
- 30% des marchés publics par an comprennent au minimum une clause environnementale.

7.3.1 Créer une SCIC pour la gestion de l'abattoir de Carentan-les-Marais

Contexte et enjeux

La mise en œuvre d'un abattoir atelier de découpe à pour objet de répondre à des besoins d'abattage, de découpe, de prestation logistique (vif, carcasses, colis).

Il s'agit d'un outil de proximité qui va permettre de :

- conforter les filières de proximité au plus près des éleveurs et du consommateur, avec les partenaires des différents maillons des filières (grossistes, bouchers, GMS, fédérations-syndicats, concours, ...).

- réduire le temps de transport des animaux.

- réduire l'impact environnemental.

- Une garantie de traçabilité de l'entrée de l'animal, jusqu'à la découpe et le 5ème quartier.

- La possibilité de récupérer le 5ème quartier.

- Des tarifs de prestation dans les prix du marché régional.

Cet outil sera le seul abattoir normand collectif et participatif :

- avec une gouvernance partagée entre les acteurs privés et les collectivités pour garantir une transparence totale et une équité.

- où la communauté de Communes de la Baie du Cotentin avec l'appui financier de la région, du département met à disposition à travers un bail locatif, un outil neuf.

Descriptif

Cette structure autonome permettra d'associer les acteurs de la filière dans la gestion des outils. Cette société coopérative garantirait une gestion coordonnée des deux abattoirs publics du département et permettrait également d'associer aisément l'ensemble des parties prenantes (salariés, clients, bénéficiaires, financeurs et collectivités locales) dans le processus de création mais aussi dans l'administration quotidienne. Ce mode de gestion sous statut privé offrirait également davantage de réactivité et de souplesse que celle opérée selon les contraintes du droit public.

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action

Echéancier

Construction en 2020/ 2021

Mise en service Octobre 2021

Partenaires

Collectivités , agriculteurs, bouchers, transformateurs, habitants

Financement

Etude de faisabilité de la SCIC et structuration juridique de la SCIC.

Financement CCBDC 100 %

7.4.1 Approvisionnement en légumes de la cuisine centrale de Carentan par le jardin solidaire

Contexte et enjeux

Créé en 2010 par le Centre communal d'action Sociale (CCAS) de Carentan, le jardin solidaire a permis à de nombreuses personnes de trouver un outil d'insertion, aussi bien social que professionnel. Les stagiaires ou salariés, ainsi que les bénévoles, découvrent le jardinage mais aussi le lien social. L'objectif est, pour les publics très éloignés de l'emploi, de reprendre confiance en soi et de se sentir valorisé. Le jardin a aussi pour but de développer les valeurs de respect des autres et l'environnement, la solidarité, le partage et l'entraide. Les légumes produits sont offerts aux salariés, aux stagiaires, aux bénévoles du jardin et l'épicerie sociale de Carentan-les-Marais. Une partie est aussi vendue en direct aux habitants, sur des points de vente définis et réguliers. D'autre part la cuisine centrale de Carentan-les-Marais, qui prépare 3 000 repas par jour, s'approvisionne en légumes au travers d'une centrale d'achat.

Une expérimentation est envisagée pour qu'une partie de ces légumes soit fournie par le jardin solidaire.

Descriptif

Le CCAS de Carentan-les-Marais coordonne une expérimentation de production de vente en circuit court à la cuisine centrale de certains légumes (oignons, échalotes, celeri, poireaux...) ne nécessitant pas de légumerie.

Le projet consiste à :

- expérimenter la vente à la cuisine centrale de légumes issus du jardin solidaire
- trouver du foncier disponible sur le territoire de la commune pour étendre le jardin solidaire
- semer et entretenir les légumes
- organiser la récolte en fonction des besoins de la cuisine centrale
- organiser les livraisons à la cuisine centrale

Outre le suivi quantitatif de l'approvisionnement, l'objectif est aussi pour la cuisine centrale de valider la qualité des légumes produits.

Coordination de l'action

Le CCAS de Carentan-les-Marais coordonne cette action

Partenaires

Cette action est menée en collaboration avec la commune de Carentan-les-Marais et le GIP en charge de la gestion de la cuisine centrale

échéancier

2021 : recherche de foncier pour l'extension du jardin solidaire; étude de faisabilité du projet, expérimentation de la vente à la cuisine centrale de légumes produits au jardin solidaire

2022 : semis, récoltes et vente à la cuisine centrale de légumes cultivés sur l'extension future du jardin solidaire

7.5.1 Les "passeports du Mieux Vivre"

Contexte et enjeux

La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale constitue un enjeu essentiel sur le territoire de Carentan-les-Marais où le revenu fiscal de référence médian (19 222 € pour la ville de Carentan en 2015) est largement inférieur à la moyenne départementale (23 781 € en 2015). (cf diagnostic du PCAET)

Descriptif

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion et s'adresse aux bénéficiaires du RSA.

Les objectifs spécifiques sont :

- Rompre l'isolement social,
- Etre acteur de sa santé et de son parcours de vie, en participant à des ateliers nutrition et équilibre alimentaire, à des ateliers de valorisation de l'estime de soi, de gestion de stress, d'actions d'éducation de prévention en santé publique,
- Favoriser l'ouverture sur l'extérieur,
- Acquérir des notions diverses pour mieux gérer sa vie,
- Echanger des savoirs et des savoirs faire, le plaisir d'apprendre avec les autres,
- Devenir acteur dans son quartier, dans sa ville.

Concrètement l'action se décline en :

- Ateliers culinaires et d'éducation
- Ateliers vie quotidienne : aide éducative budgétaire, atelier mobilité, atelier sur la santé - Initiation aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur
- Accès à la culture
- Activités sportives
- Ateliers de valorisation de l'estime de soi
- Atelier bien être

Coordination de l'action

Le Conseil départemental de la Manche coordonne cette action dans le cadre du PDI.

Partenaires

Cette action est menée en collaboration avec le CCAS, les assistantes sociales, les travailleurs sociaux, les référents RSA

échancier

Action en continu depuis 2021

Résultats attendus

Sensibilisation de personnes en situation de précarité aux enjeux du mieux vivre.
Participation de ces personnes aux ateliers et animations proposés
Amélioration de la situation sociale des personnes en précarité.

7.6.1 Sensibiliser les agents des collectivités à la transition écologique

Contexte et enjeux

La CCBDC souhaite sensibiliser l'ensemble de ses agents et ceux des communes aux enjeux de la transition écologique. Les thématiques qui pourraient être évoquées sont très diverses, du management environnemental dans les pratiques quotidiennes (économies de consommable, économies d'énergie tri des déchets, limitation de l'impact du numérique, etc.) aux enjeux du changement climatique et de la lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre..

Description

Sensibiliser, informer, et former les agents sur les thématiques liées à la transition écologique. Exemples : mise en oeuvre de démarches de management environnemental, animation de sessions de la « Fresque du climat »,..

Coordination de l'action

La CCBDC pilote cette action.

Partenaires

Les communes peuvent également adopter ce type de pratiques vertueuses. Les formations proposées aux agents de la CCBDC le seront aussi aux agents des communes. Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin apporte un appui technique à la mise en œuvre de cette action.

Financement

Pas de dépenses supplémentaires à prévoir.

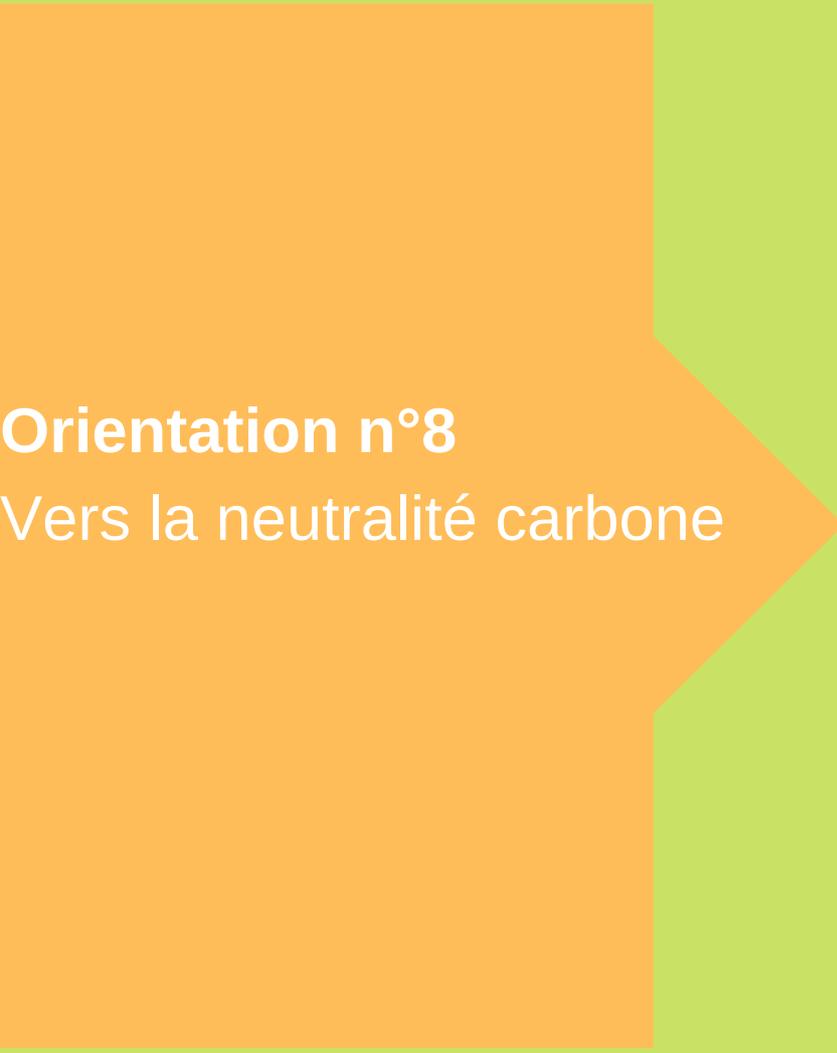
échéancier

En continu dès l'élaboration du programme d'actions du PCAET.

Résultats attendus

Sensibilisation des agents, implication dans la prise en compte de la transition écologique dans les pratiques quotidiennes et dans la mise en oeuvre d'actions de management environnemental.

Diminution de l'impact de l'utilisation du numérique, diminution des consommations d'énergie, diminution du volume du déchets produits, diminution des achats de consommables,...

An orange arrow pointing to the right, with the text 'Orientation n°8' and 'Vers la neutralité carbone' written inside it in white.

Orientation n°8

Vers la neutralité carbone

8.1.1 Etude du stockage de carbone dans les tourbières

Contexte et enjeux

Le diagnostic de la séquestration à l'échelle du territoire de la CCBDC est élaboré à l'aide du logiciel Aldo proposé par l'ADEME (voir diagnostic du PCAET).

Les résultats fournis par ce logiciel pourraient être précisés par des approches spécifiques concernant des éléments remarquables du territoire, notamment les tourbières.

En effet, l'étude bibliographique réalisée par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin met en évidence le rôle de puits de carbone des tourbières et montre celui-ci évolue selon leur typologie.

Description

Pour caractériser les tourbières et préciser les données à l'échelle du territoire de la CCBDC, entre autres dans et aux abords de tourbière de Baupte, des études complémentaires s'imposent.

Le PnrMCB, qui s'affirme comme chef de file sur la question de l'étude de la séquestration du carbone dans les zones humides souhaite piloter ces études, dont l'objectif serait de préciser le stockage et le flux potentiels de carbone dans les tourbières.

Coordination de l'action

PnrMCB

Partenaires

Universités

echéancier

Meilleure connaissance du rôle des tourbières dans la séquestration de carbone et évaluation du stock du territoire

Résultats attendus

Tonnes de carbone séquestrées

8.2.1 Définir des actions pour améliorer le stockage de carbone dans les tourbières

Contexte et enjeux

Une première phase consiste à améliorer les connaissances concernant la séquestration de carbone des sols des tourbières

Description

La seconde phase consiste à définir et planifier la mise en oeuvre d'un programme d'actions favorables à l'augmentation de la capacité additionnelle de stockage de carbone dans les sols tourbeux du territoire du Parc et en particulier de la CCBDC. Au delà d'une meilleure connaissance des capacités de stockage des différents types de tourbières il s'agit d'identifier les pratiques de restauration des tourbières qui contribueront à améliorer les flux positifs de captation et donc à renforcer le rôle de puits de carbone. Quelle gestion des niveaux d'eau dans les zones humides pour la séquestration ? Quelles pratiques agricoles favorables ? Autant de questions auxquelles des études de terrain et une concertation ad hoc devront tenter de répondre.

Coordination de l'action

Le PnrMCB pilote cette action

Financement

A définir

échéancier

Elaboration du programme d'actions en 2022

Résultats attendus

Amélioration des flux de carbone dans les tourbières

8.3.1 Promouvoir un dispositif de compensation de carbone

Contexte et enjeux

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie, l'Université de Caen, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les agriculteurs de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin participent à un projet expérimental ambitieux dont l'objectif global est de revaloriser le marais au plan économique en recherchant les moyens de mieux rémunérer la qualité des produits et le service rendu à l'écosystème par l'agriculture, notamment par les prairies et la biodiversité.

Descriptif

L'objectif est de réfléchir à la rémunération des services rendus aux écosystèmes. Cette question est de plus en plus présente dans des réflexions qui visent à mieux reconnaître le travail de l'agriculture sur les milieux naturels fragiles. Que rémunère-t-on ? Comment ? Les marais constituent un territoire privilégié pour conforter les travaux déjà engagés dans le domaine. Il s'agit de poursuivre le travail engagé sur l'identification de services écosystémiques des différents types de marais et d'aborder la question du paiement de ces services.

Pilotage et coordination de l'action

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin coordonne cette action.

Financement

Dans la phase expérimentale l'Agence de l'Eau Seine Normandie assure le paiement des Services Environnementaux.

échéancier

Rédaction des cahiers des charges et diagnostics dans les exploitations pilotes au 2^{ème} semestre 2021.

Résultats attendus

Mise en œuvre d'un dispositif expérimental reproductible.
Valorisation des services environnementaux.
Pérennisation de ces services.

Orientation n°9

Diminuer la production de déchets et améliorer la collecte

9.1.1 Définir et mettre en oeuvre une stratégie "déchets"

Contexte et enjeux

Le territoire a engagé une étude en 3 axes :

- Axe 1 : étude de mise en oeuvre des extensions des consignes de tri
- Axe 2 : Etude de mise en oeuvre du tri à la source des biodéchets
- Axe 3 : Etude de mise en oeuvre d'une tarification incitative (si intégrée au schéma retenu par élus à l'issue de l'étude préalable)

Description

Entre avril 2021 et mars 2022, une étude de faisabilité a permis d'établir un diagnostic du service déchets et d'étudier ses évolutions possibles afin :

- D'harmoniser et optimiser le service à l'échelle de la CCBDC
- De mettre en oeuvre les extensions de consignes de tri
- De mettre en oeuvre le tri à la source des biodéchets
- D'étudier l'opportunité de mise en place d'une Tarification Incitative

A l'issue de cette étude, un scénario pour le futur du service de collecte et valorisation des ordures ménagères sera délibéré par le conseil communautaire.

La CCBDC souhaite se faire accompagner pour réaliser la mise en oeuvre du scénario qui sera choisi. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) devra concourir à :

- La planification d'un plan d'actions pour la mise en oeuvre des différentes évolutions
- La distribution de nouveaux bacs et de composteurs aux usagers
- La réalisation d'une enquête terrain pour la constitution du futur fichier de redevance (potentiellement Incitative), le chiffrage précis des points particuliers de collecte (point noirs de collecte, nombre de collectifs, nombre de bacs déjà présents sur le territoire, etc...)
- La réalisation de nouveaux schémas de tournées adaptées aux évolutions du service
- La réalisation d'un plan de communication accompagnant les évolutions des gestes de tri demandés aux usagers et travaillant à améliorer la prévention de production de déchets

Partenaires

Ademe, Région Normandie, CITEO, Syndicat Mixte du Point Fort Environnement

Financement